

Dr Jean PRICE-MARS  
Président de la Délégation d'Haïti  
au Congrès International de Folk-lore tenu à São-Paulo en 1954.

1948

# Jean-Pierre Boyer Bazelais et le Drame de Miragoane

(À propos d'un lot d'autographes)  
1883-1884

Première édition

Un document produit en version numérique par Alain SOUFFRANT, bénévole,  
Étudiant en travail social à l'Université d'État d'Haïti  
[Page web](#). Courriel: [souffrant\\_alain@yahoo.fr](mailto:souffrant_alain@yahoo.fr)  
Site web pédagogique : <http://jmt-sociologue.uqac.ca/>

Dans le cadre de: "Les classiques des sciences sociales"  
Une bibliothèque numérique fondée et dirigée par Jean-Marie Tremblay,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi  
Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi  
Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf, .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
[LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.](#)

Cette édition électronique a été réalisée par Alain SOUFFRANT, étudiant en travail social à l'Université d'État d'Haïti, à partir du livre:

Dr Jean Price-Mars

**Jean-Pierre Boyer Bazelais et le drame de Miragoane. (À propos d'un lot d'autographes) 1883-1884.**

Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie de l'État, Première édition, 1948, 135 pp. Collection Bibliothèque haïtienne.

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 14 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2008 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE US, 8.5" x 11".

Édition numérique réalisée le 9 mai 2017 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, Québec.



Merci aux universitaires bénévoles regroupés en association sous le nom de :

**Réseau des jeunes bénévoles  
des Classiques des sciences sociales  
en Haïti.**

Un organisme communautaire œuvrant à la diffusion en libre accès du patrimoine intellectuel haïtien, animé par *Rency Inson Michel* et *Anderson Layann Pierre*.



Page Facebook :

<https://www.facebook.com/Réseau-des-jeunes-bénévoles-des-Classiques-de-sc-soc-en-Haïti-990201527728211/?fref=ts>



Courriels :

Rency Inson Michel : [rencyinson@gmail.com](mailto:rencyinson@gmail.com)

Anderson Laymann Pierre : [anderson-pierre59@gmail.com](mailto:anderson-pierre59@gmail.com)

Ci-contre : la photo de Rency Inson MICHEL.

Un grand merci à **Ricarson DORCÉ**, directeur de la collection “*Études haïtiennes*”, pour nous avoir prêté son exemplaire de ce livre afin que nous puissions en produire une édition numérique en libre accès à tous dans Les Classiques des sciences sociales.

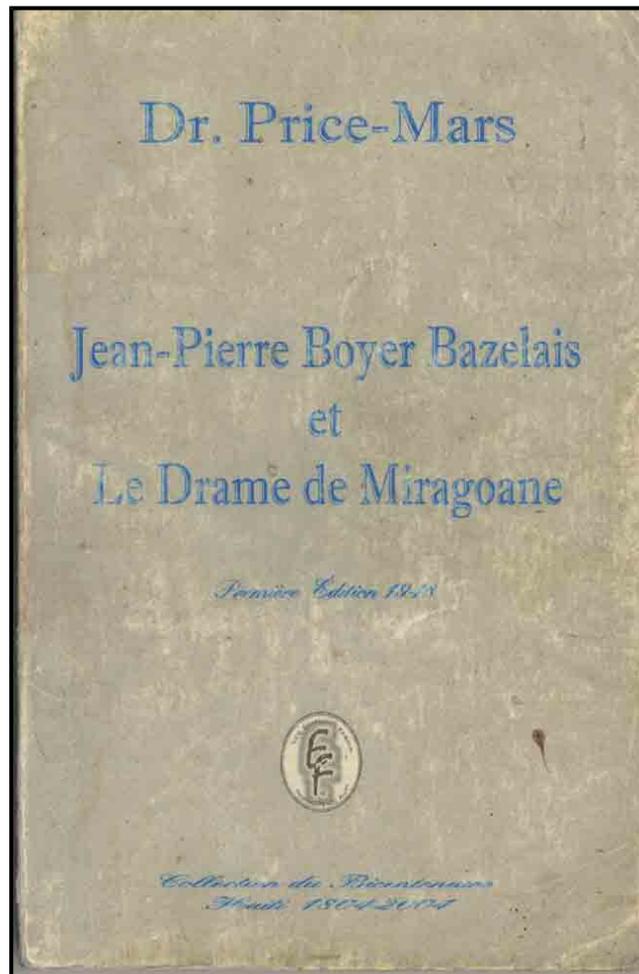


jean-marie tremblay, C.Q.,  
sociologue, fondateur  
Les Classiques des sciences sociales,  
9 mai 2017.

## Dr Jean PRICE-MARS

Président de la Délégation d'Haïti  
au Congrès International de Folk-lore tenu à São-Paulo en 1954.

### Jean-Pierre Boyer Bazelais et le drame de Miragoane. (À propos d'un lot d'autographes) 1883-1884



Port-au-Prince, Haïti : Imprimerie de l'État, Première édition, 1948, 135 pp. Collection Bibliothèque haïtienne.

**Note pour la version numérique** : la pagination correspondant à l'édition d'origine est indiquée entre crochets dans le texte.

**Jean-Pierre Boyer Bazelais  
et le drame de Miragoane.**

## Quatrième de couverture



[Retour à la table des matières](#)

[4]

De cet ouvrage, il a été tiré 25 exemplaires, hors commerce, sur Coated paper supérieur numérotés de 1 à 25 et 1000 exemplaires sur book 45 lbs.

[5]

**Jean-Pierre Boyer Bazelais  
et le drame de Miragoane.**

**PRÉFACE**

[Retour à la table des matières](#)

*Voici un petit livre écrit au moment où le monde semble menacé d'une nouvelle catastrophe. Il s'agit de contraindre les peuples au choix d'une idéologie, d'une doctrine de gouvernement, d'un mode de vie collective Si tant est que la guerre soit inévitable, comme on le prétend, les 9/10 des gens qui en seront victimes par les privations de toute sorte, les peuples qui seront anéantis par la bombe atomique, seront engagés dans la monstrueuse aventure moins par eux-mêmes que par leurs conducteurs, les Princes de la pensée et les Magnats de la finance qui sont en définitive, les maîtres du monde.*

*Si d'aventure, ces prophéties de malheur se réalisaient, ce serait, probablement la fin de ce qu'on veut bien appeler la civilisation moderne.*

*Peut-être, alors, ce livre ne verra pas le jour. Il n'en résultera, heureusement, aucun dommage.*

*En tout cas, on a voulu conter ici l'histoire d'une tentative faite par un groupe d'hommes qui, à un moment de la durée, essaya, par la force, d'imposer une doctrine nouvelle à une toute petite collectivité. C'est, appliquée à l'échelle réduite d'une minuscule communauté, l'histoire éternelle de l'homme qui croit pouvoir résoudre les problèmes de la vie collective par le fer et par le feu.*

*Dr. PRICE-MARS  
Ciudad Trujillo, R. D. Avril 1948*

[6]

[7]

*À la mémoire de Antoine  
et Adam MICHEL.*

[8]

[9]

# Boyer Bazelais et le drame de Miragoane.

(À propos d'un lot d'autographes)  
1883-1884

[Retour à la table des matières](#)

Est-il exact de prétendre selon la maxime commune que les peuples ont les gouvernements qu'ils méritent ? N'est-il pas plus vrai d'admettre qu'au stade de développement d'un peuple le gouvernement qu'il se donne ou qui lui est imposé, est, assez souvent, l'image fidèle de son degré d'aptitude à s'occuper de ses propres affaires ?

Entendons-nous.

Les sociétés humaines quelles qu'elles soient se reconnaissent toujours par la règle spécifique d'un groupement d'individus sous l'autorité d'un chef, soit qu'en ce chef s'incarne la volonté collective, soit que celle-ci s'exteriorise par la constitution d'une assemblée représentative ou que les deux modes de commandement soient associés.

En tout cas, il n'y a pas de société sans chef.

Simple truisme.

La question se complique et s'obscurcit quand il s'agit de savoir comment se fait le choix de celui ou de ceux à qui revient le commandement. Car, aussi loin qu'on puisse remonter dans la vie des hommes sur cette planète, depuis les frustes organisations des plus humbles tri-

bus, jusqu'à la complexité ahurissante [10] des communautés nationales des temps modernes, le problème du gouvernement des Sociétés humaines reste le problème le plus difficile, le plus malaisé, le plus embarrassant du monde.

Sans doute, chaque groupement, à chaque époque et dans chaque lieu lui trouve la solution qui lui paraît la plus adéquate. Mais il semble bien qu'il s'agisse en chaque cas, d'un compromis provisoire qui emprunte aux circonstances de temps et de lieu la justification d'une durée plus ou moins longue mais toujours aléatoire. Il suffit, en effet, de la répercussion dans leur mécanisme de quelques chocs proches ou lointains provoqués par ces mouvements dénommés des révolutions pour que la légitimité des pouvoirs dont se prévalent les gouvernements dont il s'agit soit remise en question. Et attaqués dans leur essence même, ils retombent dans l'instabilité et la précarité qui, en définitive, sont la fin de leurs privilèges,

Et alors, on se demande, inquiet, si la meilleure forme de gouvernement à appliquer à tel peuple — ce qui pose le problème du choix des hommes investis de l'autorité du commandement — n'est pas une chimère dont il est vain de chercher la réalisation. On se demande encore avec plus de justesse s'il n'est pas absurde de vouloir étendre à toutes les catégories de société dont la diversité est la loi fondamentale le même système de gouvernement parce qu'ailleurs, en tel et tel groupement, les résultats en ont été satisfaisants.

[11]

C'est ce sur quoi mon attention a été constamment attirée quand je considère les étapes de l'histoire politique d'Haïti. On peut y trouver un miroir fidèle de l'application à notre communauté des doctrines qui florissaient autre part. Monarchie absolue ou soi-disant constitutionnelle, empire ou royaume, présidence à vie ou présidence temporaire, gouvernement parlementaire ou gouvernement libéral, oligarchie militaire ou civile — toutes les formes de gouvernement, ou plus exactement toutes les formes de dictature (j'entends même prédire la réalisation avant longtemps de la dictature du prolétariat) dans un espace de moins de 150 ans, à un peuple de moins de cinq millions d'habitants peut-être, et sur un territoire de moins de 3,000 k2. ont été appliquées à Haïti. Selon la mode, selon les idéologies en cours.

Toutes ces réflexions m'ont assailli en ouvrant une liasse de papiers dont les 65 ans d'âge n'ont pas terni l'intérêt ni amoindri la puissance émotionnante.

Il s'agit des actes relatifs à la prise de possession de Miragoâne par un groupe d'exilés sous la direction de Jean Pierre Boyer Bazelais et du siège de cette petite ville par l'armée de Salomon, Président d'Haïti, en 1883.

L'objectif des insurgés visait au renversement du Gouvernement de Salomon afin que Boyer Bazelais, substitué à sa place, eût l'opportunité de mettre en pratique les idées qu'il préconisait.

Ces papiers ne nous apprennent rien que nous ne sachions déjà. Ils ne font que confirmer la relation [12] quotidienne des événements inscrits dans « Les Notes de l'Exilé » de Charles Desroches du Cap-Haïtien, publiée à Port-au-Prince en 1884 (Imprimerie de l'Oeil), l'auteur ayant été un des principaux acteurs du drame. Ils éclairent certains propos du « journal » de Luc Elie — encore en manuscrit mais qui peut être consulté avec fruit à la Bibliothèque des Frères de St. Louis de Gonzague. Ils aident à comprendre les commentaires démonstratifs des historiens comme Auguste Magloire, Louis Emile Elie dont les publications relatives à cette période prouvent leur grande connaissance des faits dont il s'agit. Ils confirment également les pages pathétiques du « Romulus » de Fernand Hibbert quoiqu'elles aient été écrites sous une forme romancée...

D'ailleurs la plus grande partie des documents dont il va être question dans cette étude a été déjà publiée dans le livre curieux de Emmanuel Chancy intitulé : « Pour l'Histoire » et sous titré « 27 Mars 1883 ». <sup>1</sup> Cet ouvrage de 232 pages in 8 est la reproduction in extenso du registre de la correspondance officielle de Boyer Bazelais et de ses successeurs comme chefs du mouvement révolutionnaire depuis le débarquement du groupe à Miragoâne le 27 Mars jusqu'à sa dispersion le 30 Décembre 1883.

Il contient, en outre, les notes adressées dans la deuxième quinzaine de Décembre par Mathurin Legros [13] au nom de ses compagnons au Président Salomon et aux Membres du Corps Diplomatique et Consulaire de Port-au-Prince pour discuter les conditions éven-

---

<sup>1</sup> Il devait être suivi d'un deuxième tome qui n'a pas vu le jour.

tuelles d'une évacuation de la place, et enfin, il renferme toutes les pièces relatives aux réquisitions faites par les révolutionnaires dans les Magasins de Miragoâne, la reproduction des procès verbaux d'interrogatoires de Mathurin Legros, le dernier Chef élu des exilés, pris dans les bois et fusillé deux mois après l'évacuation.

Donc, à notre tour, en publiant les matières qui forment la texture du présent travail, nous ne prétendons apporter aucune contribution nouvelle à la connaissance des faits dont il s'agit.

D'abord nous devons confesser que ces papiers ont suscité chez nous la plus vive curiosité parce qu'ils sont les témoignages originaux d'une expérience avortée et qu'en outre, ils portent la marque autographique des ébauches, des épreuves, des tentatives faites par une poignée d'hommes dont la suprême ambition était de soumettre la réalité aux méandres de leurs rêves. Car beaucoup d'entre eux ont été rédigés le jour au jour de la main même de Boyer Bazelais ou de celle de quelques uns de ses compagnons.

Ils constituent le texte d'un enseignement sur lequel ne sauraient assez méditer les apprentis hommes d'État qui trop souvent ne mûrissent pas assez les adaptations à notre milieu des idées dont le succès ailleurs est fascinant. En outre, si peu importants que soient un grand nombre d'entre eux, — simples [14] billets de deux ou trois lignes adressés par le Chef de l'expédition à ses coreligionnaires ou bien simples requêtes, indications, informations des subordonnés au chef, quittances, bulletins de santé, notes de dépenses — ils expriment quelquefois des traits de mœurs d'une si grande noblesse qu'ils méritent d'être signalés comme des joyaux dont une communauté doit s'enorgueillir. Probité, fierté, désintéressement, fidélité jusqu'au suprême sacrifice de la vie, tout y est en termes simples, candides et brefs.

Évidemment pendant les dix mois et au fur et à mesure que dura le siège d'une ville de 4 à 5000 âmes défendue par quelque 150 hommes contre une armée assiégeante évaluée par la chronique à 7000 soldats environ le désespoir, l'angoisse, les défaillances ont accablé quelques uns des défenseurs. Mais, dans le bilan final, quelle a été la proportion des couards et des pusillanimes. Absolument infime. N'y a-t-on pas accusé seulement *trois déserteurs et un seul transfuge* ?

Ce sont moins les pièces officielles rigoureusement classées dans les registres, trouvées après la débâcle de Miragoâne et dont nous pos-

sédons les originaux qui donnent à notre collection sa valeur spécifique que ces menus fragments de papiers auréolés d'une simplicité antique et écrits fort souvent au crayon par des mains inhabiles qui les vêtent d'une incomparable grandeur. Et cela constitue la différence essentielle entre notre publication et la série des pièces insérées dans l'œuvre de Emmanuel Chancy.

[15]

Et maintenant interrogeons le principal personnage de l'action.

Que fut Boyer Bazelais ?

Un homme public qui suscita d'ardentes sympathies et créa vers 1870 un groupement politique dénommé « parti libéral ».

À la suite d'une série de déconvenues considérées par ses adversaires comme des conséquences inhérentes à l'inconstance de la vie publique en Haïti, mais jugées par lui et par ses amis comme des manœuvres déloyales pour l'écarter du pouvoir, il en demanda le redressement à la force des armes.

Ce fut après les troubles insurrectionnels du 30 Juin 1879 qu'il partit pour l'exil et revint à la tête de 92 de ses amis débarquer à Miragoâne dont il fit une tête de pont pour conquérir Port-au-Prince ayant eu la certitude que le reste du pays suivrait sa fortune politique aussitôt que la nouvelle se serait répandue qu'il avait érigé quelque part, en Haïti, un mouvement révolutionnaire contre le Gouvernement du Général Salomon.

Celui-ci réagit promptement en enveloppant la petite ville par un contingent de troupes qui l'isola complètement du reste du monde.

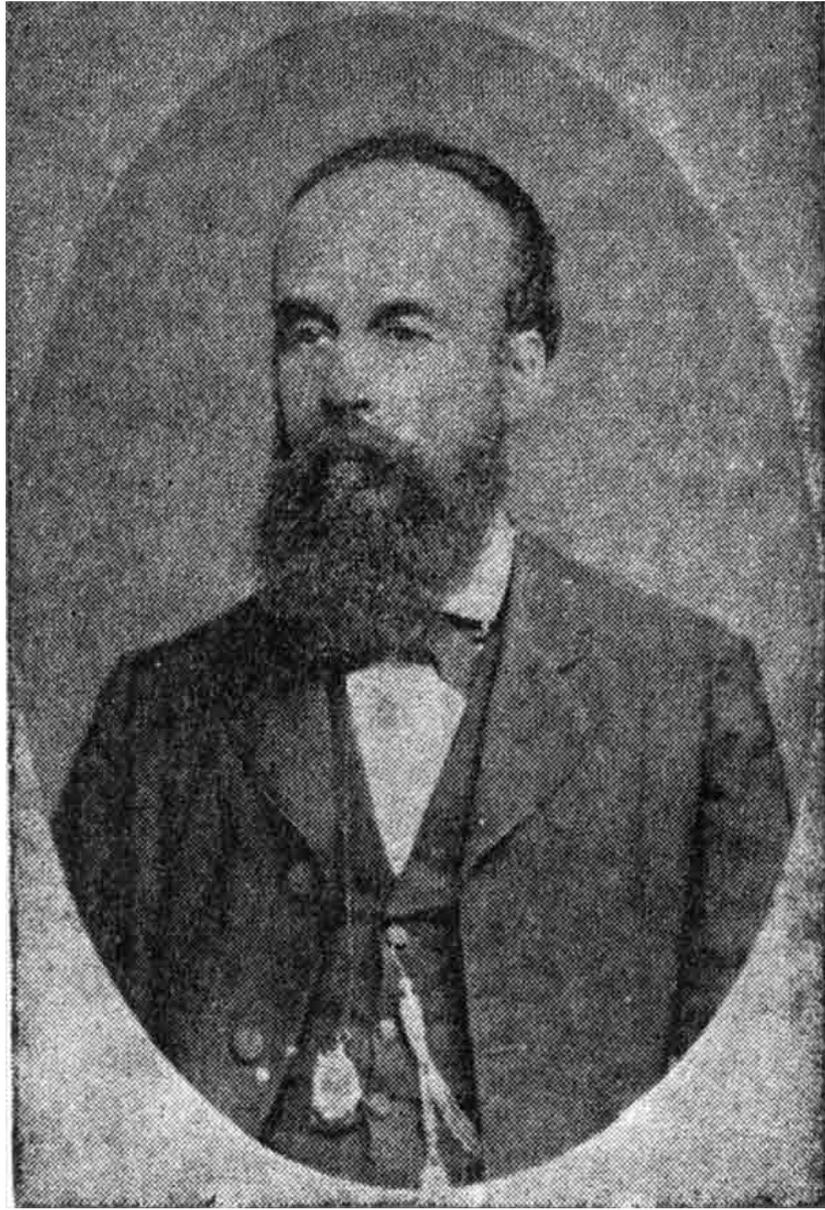
Boyer Bazelais avait atteint la cinquantaine en 1883.

Il portait en ses nom et prénom sa double origine historique. Il était petit fils de Louis Laurent Bazelais le Chef d'État Major de Jean Jacques Dessalines, le fondateur de la nationalité haïtienne et également [16] le petit fils de Jean Pierre Boyer, le Président de la République qui succéda à Pétion et resta au pouvoir pendant 25 ans (1818-1843). Son père, Charles Bazelais, avait épousé Azéma Boyer, la fille de l'ancien Chef d'État. Ainsi, lorsque ses parents l'appelèrent *Jean-Pierre Boyer*, lui donnèrent-ils le gage d'une ascendance hautement qualifiée. Il naquit à Port-au-Prince, en 1833, au moment même où

s'introduisait à la Chambre des Députés la génération des David Saint Preux, Hérard Dumesle, Lartigue qui voulut inaugurer dans l'administration la méthode des discussions parlementaires sur la conduite des affaires publiques. On sait quelle résistance le Président Boyer opposa à ces nouveautés. On sait comment grandit ce noyau d'opposition qui se heurta à l'opiniâtreté du Chef du Gouvernement et conduisit celui-ci à une série de coups d'état dont il fut la plus grande victime. Quelle étrange coïncidence que ce fut juste à cette époque que son petit-fils, Jean Pierre Boyer Bazalais vint au monde !

Quoi qu'il en fût, une atmosphère de troubles et de luttes baigna les premières années de ce petit-fils. À 16 ans, on l'envoya en France où il acheva ses études classiques au Lycée Charlemagne de Paris. Il passa neuf ans dans la grande ville et devint licencié en droit de l'Université de Paris.

Telle était l'excellente préparation du jeune licencié que lorsqu'il revint à Port-au-Prince, en 1858, à l'âge de 25 ans, il trouva immédiatement un emploi de ses connaissances et de ses activités dans l'Ad-



*Jean-Pierre Boyer Bazelais*

[17]

ministration. Il fut nommé Chef de Division au Ministère des Finances. Il passa ensuite au Département des Relations Extérieures comme rédacteur des actes diplomatiques. Puis ce fut au Ministère de l'Instruction Publique qu'il collabora à la Commission Centrale dont le rôle consistait à diriger et à contrôler l'Enseignement. Il devint plus tard Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'État sous la présidence de Geffrard.

Ainsi, pendant 12 ans, passa-t-il de poste en poste dans la carrière administrative à s'entraîner au rôle d'homme public qu'il ambitionnait. Il avait d'ailleurs inauguré sa fonction de Leadership en s'associant à Edmond Paul dans la rédaction du « Civilisateur ». Ce fut du haut de cette tribune que ces deux jeunes hommes s'ingénierent à préconiser la prévalence des principes d'ordre, de régularité, de méthode dans l'Administration de façon à dissiper la confusion qui en était le principal élément.

Donc, quand vint le triomphe de Nissage Saget après les jours orageux de la plus longue et la plus coûteuse guerre civile que nous ayons eue, posa-t-il sa candidature en 1870, à la Chambre des Députés et fut-il élu premier député de Port-au-Prince. Successivement réélu pendant deux autres législatures, il acquit au Parlement dont il dirigea les débats comme Président de la Chambre pendant la 14ème Législature, il acquit, disons-nous, un tel prestige qu'il groupa autour de lui d'autres jeunes hommes ardents et instruits et forma ce qui s'appela le *Parti Libéral*. Ce [18] fut dans ces conjonctures que l'amitié qui le liait à Edmond Paul devint plus féconde. Leur culture intellectuelle, leurs goûts, leurs aspirations communes rendaient leur patriotisme plus agissant.

Le parti libéral eût-il une doctrine dont le Chef préconisait la réalisation dans la conduite des Affaires de l'État ? Je ne sais.

Mais, parti libéral ? Ne sont-ce pas là des termes étrangers jusqu'alors à notre vocabulaire politique ? Et de quel libéralisme s'agirait-il ? Serait-ce du libéralisme économique cher à l'école de la Grande Bretagne de l'ère victorienne ? <sup>2</sup> Serait-ce le libéralisme politique tel

---

<sup>2</sup> Un des points essentiels du programme du parti était l'abolition des droits d'exportation sur le café dont l'injustice et l'incidence pèsent si lourdement sur

qu'il était instauré dans le même pays vers 1832 par la fusion des wigs et des radicaux et qui préconisa non seulement la liberté politique en tous ses aspects, en toutes ses modalités <sup>3</sup> et selon toutes ses conséquences pour en faire la base des franchises citoyennes comme elles furent établies par la glorieuse révolution de 1688 ? Seraient-ce ces principes concrétisés dans la formule du régime parlementaire, expression de la volonté populaire, dont la constante application a valu l'alternance au Gouvernement de la nation anglaise des représentants de la [19] Majorité triomphante aux élections générales ? Serait-ce ce libéralisme politique dont le rayonnement dans quelques pays de l'Europe occidentale et aux États-Unis de l'Amérique du Nord marquait la nette orientation des tendances vers l'établissement des régimes de démocratie dans le gouvernement des États ?

Peut-être bien — encore que je n'en aie vu l'exposé nulle part, soit dans quelques déclarations de principes soit dans quelques discussions doctrinales. Mais si l'on s'en rapporte à la conduite de Bazelais et de ses amis dans la 13<sup>ème</sup>. législature où maîtres de la majorité, ils imposèrent leurs vues au gouvernement d'alors avec une autorité croissante et un éclat inaccoutumé dans les fastes de la vie politique haïtienne, il me semble bien que le libéralisme dont ils se réclamaient venait en droite ligne du parlementarisme anglais qu'on essayait d'introduire en Haïti sous les auspices de la Constitution de 1867.

Importation hasardeuse, adaptation inadéquate et éphémère et qui ne pouvait aboutir qu'à des résultats illusoire parce que d'application malaisée sinon impossible à un milieu social encore impropre à une expérience dont le succès dépend de conditions et de qualités qui lui étaient étrangères.

Eh ! quoi, allons-nous comparer le milieu social où le parlementarisme a pris naissance et le milieu social haïtien en 1870-1880 ?

Tout de même.

Voici, d'un côté, un vieux pays — l'Angleterre — dont le peuple rassis par le lent exercice des franchises [20] municipales a été entraîné à la vocation sélective des représentations plus vastes en défense de

---

l'économie des masses rurales et fidèles à leurs idées, les libéraux inaugurèrent l'ère révolutionnaire à Miragoâne en promulguant un décret QUI abolit les droits de douane sur l'exportation du café.

<sup>3</sup> Sauf le suffrage universel.

ses intérêts collectifs et qui, ainsi, d'étape en étape, en est arrivé à la création d'un système de gouvernement parlementaire dont l'essence est d'imposer au Roi, conservé comme un symbole de la continuité dans le temps de la majesté nationale, de lui imposer, disions-nous, la volonté du peuple de s'occuper de ses propres affaires.

Et voici, de l'autre côté, un pays, — Haïti — dont le peuple n'avait en 1870 que soixante six ans d'âge comme groupement autonome d'indépendance politique qui cherchait et cherche encore un mode de cohésion et d'homogénéité sans s'en douter d'ailleurs parce qu'il obéissait à la loi obscure des affinités électives.

Voici donc un peuple qui, tributaire d'un long passé de servitude, explosa sa colère en un jour de révolte et d'ardente aspiration vers la vie nationale mais qui titubait et titube encore sur la route tourmentée de la rédemption dans une série de chocs et de revers, en quête de stabilité. Et c'est à ce peuple qu'on aurait voulu appliquer, en 1870, la doctrine du libéralisme tout simplement comme on jette sur les épaules à qui veut bien s'en accommoder, l'habit de confection accroché au bric à brac des Magasins d'occasions. N'y avait-il pas là la méconnaissance la plus singulière et la plus inattendue des conditions dans lesquelles s'accomplissait l'évolution de ce peuple ? Mais où était donc la clairvoyance des leaders du parti libéral ? [21] Se pouvait-il que l'ardeur de la bataille, un certain zèle de néophytes, la griserie des premiers succès eussent aveuglé ces hommes dont l'intelligence et la culture étaient incontestablement supérieures pour qu'ils crussent possible et durable l'introduction dans nos mœurs d'un système de gouvernement si contraire à nos traditions ?

Mais allons plus loin. Faisons l'hypothèse la plus favorable à leurs points de vue. Admettons qu'ils eussent accédé au pouvoir soit en 1873, en 1876, en 1879 ou en 1883. Dans quelle mesure auraient-ils pu appliquer la doctrine du véritable parlementarisme puisque celle-ci suppose, au préalable une adhésion des masses électorales aux idées préconisées ? Quelle était la valeur politique des masses dont il s'agit ? Comment pouvait-on en connaître les sentiments ? Par un mode de suffrages ? N'étaient-elles pas alors, ces masses, ce qu'elles sont encore aujourd'hui même— un troupeau incoordonné, « un amas confus d'individus » ? Et ce serait à cette multitude « inorganique » qu'on demanderait le choix d'une doctrine politique ?

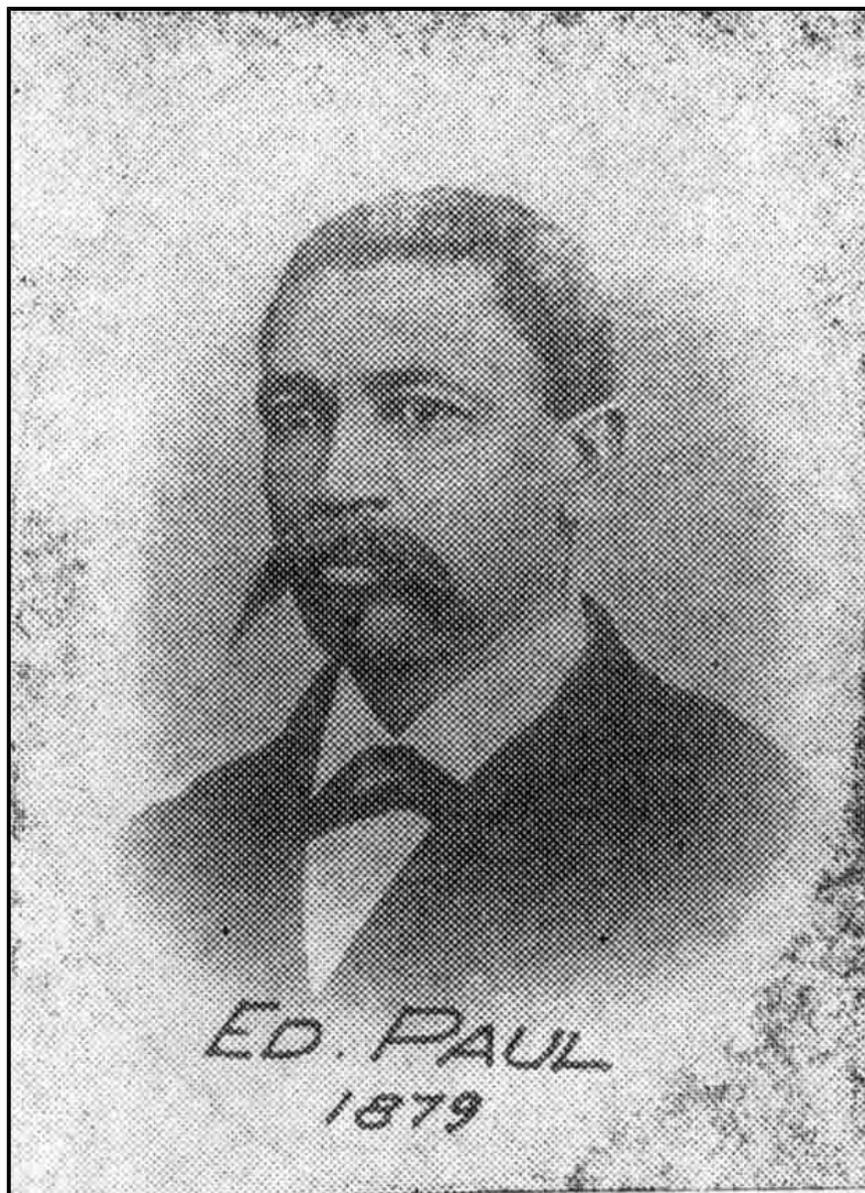
J'entends bien. Il y avait alors comme aujourd'hui un électorat. Quelle en était la valeur numérique ? Serait-ce le même qui en 1873, assura le triomphe de Boyer Bazelais et de ses amis dans leurs compétitions à la conquête des sièges de Député à la 14ème. Législature ?

Or, on sait que Boyer Bazelais battit son adversaire par 512 voix sur 1007 votants — soit une majorité de 17 voix — pour devenir le premier Député de la [22] Capitale. Ne nous arrêtons pas à la médiocrité de cette majorité. Retenons seulement le nombre total des votants —1007.<sup>4</sup> Ne vous apparaît-il pas que ce chiffre ne pouvait pas être vraiment représentatif de la totalité des citoyens aptes à voter à Port-au-Prince. Abstention, indifférence, ignorance ? Que sais-je ? En tout cas, ce qui s'était passé à la Capitale n'était que l'image amplifiée des élections en province. On peut donc en conclure que le système électoral alors a été impropre à exprimer l'intégralité du sentiment populaire même par la fiction majoritaire et qu'il a été surtout un moyen par lequel une minorité, quelle qu'elle fût, accaparait le pouvoir et que la représentation dont il s'agit n'a jamais été autre chose que la fiction d'une fiction ; que le peuple, au nom duquel elle a édicté des Lois, proclamé des Constitutions qu'elle évoquait avec des gestes pathétiques, n'a été en définitive qu'un mythe. J'espère en avoir fait la démonstration par l'énoncé des chiffres cités plus haut.

Alors puisque la nation haïtienne n'en existe pas moins, c'est qu'elle se trouve dans un certain état d'infantilisme qui l'empêche de manifester son existence politique. N'est-elle donc pas plus juste, l'épithète par quoi l'américain qualifie cet état en nous appelant : « an inarticulate people ».

---

<sup>4</sup> Quoiqu'il s'agît ici de suffrage restreint selon l'article 1er. de la Loi électorale du 25 Août 1872, cependant les conditions qui habilitaient le citoyen à devenir électeur étaient telles qu'elles rendaient l'exercice du droit de vote à la portée du plus grand nombre.



*Edmond Paul*



*Général François Manigat*  
*Secrétaire d'État de l'Instruction Publique*

Délégué Extraordinaire du Gouvernement  
chargé de diriger les opérations militaires  
au siège de Miragoâne et de Jacmel.

[23]

*Inarticulate people*, terme aussi compréhensible qu'intraduisible littéralement, à mon gré, du moins, et qui, au demeurant signifierait un peuple dénué du pouvoir d'exprimer sa pensée, dépourvu de la capacité d'énoncer sa volonté et de la faire valoir, réduit par conséquent, à n'être en définitive, qu'un « amas confus d'individus » engourdi d'ignorance, un troupeau prêt à suivre l'impulsion d'un conducteur, n'importe lequel, pourvu qu'il soit assez habile pour s'imposer.

Telle était donc la situation en 1870-1880 qui n'a d'ailleurs pas beaucoup changé depuis...

Ah ! je vois bien en quelle dramatique conjoncture le problème du gouvernement s'est posé autrefois et se pose aujourd'hui encore devant la conscience de la minorité qui exerce le pouvoir ou qui aspire à en avoir la maîtrise.

À l'origine, la nation ne s'est formée que par la concentration des énergies sous l'impulsion d'un groupe de chefs. Ce fut l'action militaire. Alors la seule force organisée qu'il y eut dans le pays fut l'Armée, l'armée composée de la multitude des hommes et qui nous conduisit à l'indépendance politique. Malheureusement cette formation militaire survécut aux événements qui l'avaient provoquée. Et, pendant plus d'un siècle ce fut encore l'armée qui domina l'évolution de la nation. Il en résulta un caporalisme gouvernemental peu propre à la pratique des libertés et, comme d'autre part, les masses amorphes n'avaient jamais connu autre chose dans leur passé multiséculaire d'esclavage que l'obéissance passive ou la révolte [24] sporadique, ce fut ainsi que le régime de la dictature s'installa dans nos mœurs et devint la règle de nos gouvernements. Dès lors, on sent bien qu'au fur et à mesure que de nouvelles couches instruites, ardentes, réceptives de progrès apparaissaient dans la structure de la nation, elles devinrent également ambitieuses de faire prévaloir ici ce qui ailleurs semblait avoir fait la gloire et la prospérité d'autres peuples. Ainsi naquit une opposition marquée entre ces éléments avancés et ceux qui par fonction, restaient attachés aux traditions du passé.

Ne serait-ce pas une telle conjonction de faits qui vit naître en 1839 la fraction des adversaires parlementaires du gouvernement de Boyer poussés à faire prévaloir « le progrès des lumières » comme ils di-

saient. Ne serait-ce pas par le même processus que sous Nissage Saget parut cette génération d'hommes dont Jean Pierre Boyer Bazalais fut le chef qui crut le moment propice d'opposer au système vieillot du gouvernement d'autorité le système plus adéquat du contrôle parlementaire avec son corollaire logique d'une diffusion plus large, d'une pratique plus effective des libertés citoyennes. Ces hommes ne s'étaient-ils pas inspirés du sentiment de rénovation qui avait provoqué les mouvements insurrectionnels des dernières années ? Ne se réclamaient-ils pas des tendances qui avaient provoqué l'élaboration de la Constitution de 1867 dont les principes étaient franchement favorables à l'établissement des institutions libérales. Que le triomphe de ces hommes parût auréolé d'une [25] perspective de longue durée par le succès de leurs interventions dans l'œuvre parlementaire de la 13<sup>ème</sup> législature, il n'y a aucun doute là dessus. Le malheur, c'est qu'ils n'avaient pas assez réfléchi sur le fait que le gouvernement de Nissage Saget si bien disposé qu'il fût à se soumettre aux injonctions de la Constitution de 1867, n'était et ne pouvait être qu'un compromis entre des forces antagonistes — celles d'hier et celles du moment. Sa disparition devait fatalement remettre sur le tapis les mêmes données des mêmes problèmes de gouvernement à savoir une minorité détentrice du pouvoir discrétionnaire, appuyée sur les forces militaires en face d'une autre minorité désireuse d'accaparer la place pour arriver à s'appuyer, à son tour, sur les mêmes forces militaires. En définitive, un cercle vicieux.

Et c'est dans ces conditions que la lutte s'engagea en cette décade mouvementée entre 1869-1879 pendant laquelle ces Messieurs les libéraux brillèrent par le prestige de leurs talents.

Nous trouvons la justification de notre point de vue, au moins en partie, dans la confession que fit Edmond Paul lorsqu'il écrivit : « Re-disons qu'il n'y a pas de partis politiques en Haïti à l'exception de ceux que fonde le crédit personnel de tout un chacun qui veut se mettre au service de l'intérêt confondu de tous.

Si M. de Molinari <sup>5</sup> eût regardé de plus près, il [26] eût reconnu, tous ces pompeux titres de Libéraux et de Nationaux, cités par lui, qu'il n'est question que de partage, à l'occasion, des voix du pays sur

---

<sup>5</sup> Edmond Paul. *Étude Politique. Haïti et l'intérêt français. Réponse à M. de Molinari*, p. 176.

celui d'entre les candidats qu'il faut choisir et élever à la Présidence, candidats qui ne sont différenciés, de quelque manière qu'ils se renorgent, que par leur compétence ou non aux affaires, ou bien en ce qu'ils sont attachés, les uns aux principes de liberté que comportent nos institutions actuelles, les autres, de préférence à notre habituelle routine despotique... »

C'est donc ainsi, en dernière analyse qu'il faut comprendre ce mouvement si intéressant du libéralisme qui fanatisa tant de jeunes pendant les années 1867 à 1883.

Il eut son plein épanouissement lorsque les Pouvoirs publics se sont trouvés en face du chaos financier et économique produit par les terribles années de guerre civile entre cacos et piquets. Chambres et gouvernement de 1870 à 1873 pendant la 13<sup>ème</sup> Législature livrèrent une bataille âpre pour juguler la débâcle. Ce fut à ce moment là que Boyer Bazelais et ses amis déployèrent une telle ardeur dans leur application du contrôle parlementaire aux affaires publiques qu'il en résulta comme une dictature du Corps Législatif sur le Pouvoir Exécutif. Les Ministres et particulièrement les Ministres des Finances harcelés par d'incessantes interpellations se succédaient au pouvoir avec une précipitation inconsidérée, dangereuse même pour la réalisation que l'on poursuivait de part et d'autre : l'assainissement des finances. [27] Il s'ensuivit un certain malaise. Car le jeu normal du mécanisme parlementaire était faussé puisque ceux qui rendaient l'existence des cabinets si précaire n'assuraient pas le triomphe de leurs idées en se substituant aux Ministres sacrifiés. On en était arrivé ainsi à une véritable déformation du gouvernement de cabinet, le contrôle parlementaire n'assurant pas l'exercice du pouvoir à la majorité triomphante comme conséquence et contrepoids de la suprématie du groupe prépondérant au Parlement. Or, tandis que grandissait la notoriété des Chefs du parti libéral et particulièrement tandis que rayonnait le prestige de Boyer Bazelais, tandis que ses amis et lui recueillaient le prix de leurs efforts par un accroissement de popularité et que se concrétisaient dans les faits quelques unes des idées dont ils étaient les protagonistes inflexibles telles que la réforme monétaire, la création de la caisse d'amortissement, l'exaltation des principes de la constitution de 1867, ils n'avaient pris garde que les rangs de leurs adversaires grossissaient non seulement de toutes les recrues venues de ceux dont ils combattaient les opinions mais aussi, mais surtout de ceux dont les ambitions

étaient profondément menacées d'anéantissement par la personnalité de plus en plus séduisante de Boyer Bazelais, le chef redouté du parti libéral.

Et parmi les ambitions qui, de tout temps dominent les aspirations de l'homme politique en Haïti, celle de devenir le Chef de l'État, est l'une des plus péremptoires, l'une des plus attrayantes et aussi l'une [28] des plus décevantes qui soit. Et par une fatalité qui s'attache aux conditions mêmes de la vie politique de ce pays, la popularité d'un leader politique est la cristallisation en sa personne de tous les vœux, de toutes les convoitises, de toutes les passions de ceux qui voient en lui la réalisation virtuelle de leurs rêves pour la conquête du pouvoir. Qu'il le veuille ou non, la candidature présidentielle est la rançon que paie à la foule tout homme qui émerge du commun. Et c'est là que git la pierre d'achoppement de son activité, et fort trouvent, c'est également là que commence le calvaire de sa vie. Boyer Bazelais n'a pas failli à la règle. Il se heurta aux aspirations et aux intérêts de ses adversaires.

Mais quels furent ces adversaires ?

Il en eut beaucoup et de catégorie variée. Ne nous arrêtons qu'aux plus qualifiés.

Et d'abord voici dressée contre lui, contre son parti une opposition concertée, collective, celle du *Parti National*

De qui était-il composé cet autre parti ? Quelle fut la nature de son programme ?

Ici non plus, nous n'avons eu l'occasion de rencontrer une doctrine nette dont les principes ont été exposés quelque part et s'offrent à la lumière de la discussion.

Méfions nous cependant.

Quand, dans ce pays, un parti se recommande par les personnalités dont il se compose telles qu'un Demesvar [29] Delorme, un Septimus Rameau, un François Manigat, un Salomon, le plus grand de tous, quelle que soit la valeur des idées qu'il préconise celles ci s'approprient une tonalité, une force, une attraction qui sont fonction de la position qu'occupent les personnalités dont il s'agit dans l'opinion publique.

Or, Louis Lysius Félicité Salomon comme Jean Pierre Boyer Bazelais était venu des profondeurs de l'Histoire — moins par son nom que par ses origines sociales, et cela, d'une certaine manière. Certes, ils appartenaient tous les deux à cette catégorie que volontiers et assez curieusement d'ailleurs l'on aurait appelée des « bourgeois » à l'heure actuelle. J'entends dire que leurs ancêtres furent des affranchis de l'époque coloniale. Mais on se souvient qu'après la cohésion des volontés, la soudure des forces, la fusion des ressentiments à quoi nous devons l'indépendance de ce pays, il y eut, plus tard, les dissentiments, les divisions, les rancœurs qui dressèrent les haïtiens les uns contre les autres. Et ce qui, à Saint Domingue, et à bien des égards marquait l'échelle des grandeurs dans la hiérarchie des privilèges — la couleur de la peau — devint dans la politique haïtienne un symbole attractif et mystérieux dont on ne parlait jamais officiellement mais qui n'en était pas moins sournoisement, dangereusement un motif de ralliement ou de répulsion — un motif d'action. Et la couleur de la peau dans ce pays de peau bigarrée signifia la discrimination des classes, l'aptitude ou l'inaptitude aux fonctions publiques, le signe de [30] l'harmonie ou de la dissension sociale au point que depuis la présidence de Riché elle fut le masque par quoi les habiles camouflaient réflectivité de leur puissance occulte.

Et voici que Louis Lysius Félicité Salomon sembla, à un moment donné, incarner les revendications et les rancœurs de cette catégorie d'haïtiens qui affichaient leurs ambitions que soit octroyé « le plus grand bien au plus grand nombre » sans la tutelle d'aucun intermédiaire de bonne volonté.

Il avait su subjuguier l'audience des foules et devint pour les gouvernements un sujet d'inquiétude et de préoccupation. Il avait été mêlé à la révolte d'Acaau et parvint au Ministère des Finances sous Soulouque. Encore qu'il fût comme Geffrard un favori de la Cour de Faustin 1er, il ns fut pas moins considéré si dangereux pour le nouveau régime au renversement de l'empire que Geffrard le fit bannir à jamais du pays.

Ainsi proscrit, il passa vingt ans en exil. Il ne fut donc pas en Haïti au moment où la brillante étoile que fut Boyer Bazelais resplendissait dans toute la gloire de sa nouveauté. Il ne fut présent ni au Parlement ni au forum pour prendre part aux discussions et aux luttes civiques

qui devaient décider de la suprématie du parti libéral sur le parti national. Il ne s'était mesuré au leader libéral sur aucun terrain doctrinal.

Mieux que cela, il paraît que à un certain moment, Salomon avait rendu hommage à l'action des libéraux



*Louis Lysius Félicité SALOMON  
Président de la République d'Haïti*



Liberté

Egalité

Fraternité

RÉPUBLIQUE D'HAÏTI.

No. 108

Quartier général de Miragoane le 13 avril 1883.

Le Comité Central de la Révolution.

À  
Général Pinchinat, pair chargé du service du magasin de l'Etat  
Miragoane

Général

Par la nécessité d'adopter une distribution méthodique des articles actuellement en dépôt dans vos magasins, je vous prie de vouloir bien me faire connaître la situation exacte en ce qui concerne les différents postes que je vous prie de faire parvenir et de m'en délivrer non plus le total de chaque article, mais un ordre de dépôt que vous enverrez au Comité.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Boyer Bazalais

Chef d'éducation primaire de la République  
Central.

[31]

si l'on en croit la citation du texte suivant tiré du livre d'Edmond Paul.

« Soutenons de nos sympathies, disait-il, ces hommes d'élite que nous voyons au Sénat, à la Chambre et dans la Presse et dont le plus grand mérite est de ne pas désespérer de la Patrie, qu'ils défendent avec autant de talent que de courage. »<sup>6</sup>

Cependant quoi qu'il en fût, de tous les hommes politiques qui affrontaient les aléas, les risques et les périls de la compétition présidentielle vers 1879, aucun ne paraissait plus redoutable à la candidature de Bazelais que Salomon parce qu'aucune personnalité plus vigoureuse ne pouvait s'opposer à la sienne et aucune ne pouvait soulever plus de passion et ne pouvait émouvoir plus dangereusement la sensibilité des foules que ce banni auquel la longue proscription créait un climat de légende et posait une auréole de martyr.

Et lorsque les violences et les turpitudes de Domingue doublé de Septimus Rameau amenèrent l'effondrement de ce gouvernement et des hommes qui en étaient le soutien, lorsque la dissidence inattendue amena la scission du parti libéral et que Boisrond Canal dressé contre Bazelais fut élu à la place de celui-ci à la chute de Domingue, la fraction bazelaisiste drapée dans une intransigeance farouche combattit tout à la fois les détenteurs du pouvoir et ses irréductibles antagonistes, les nationaux. Dès lors, la

[32]

lutte délaissa le terrain idéologique — si tant est qu'il en eut — pour se cantonner dans l'opposition des personnes. Cette opposition admirablement traduite par le slogan à la mode : « le pouvoir au plus capable, » aboutit à la concentration des malentendus et des antipathies qui, exprimée en cette formule incisive et lapidaire, a dû terriblement blesser l'amour propre des uns et des autres dans un pays où la vanité des intellectuels et des pseudo-intellectuels est l'une des plus graves maladies de l'esprit.

Au fait, qui voulait-on désigner par « le plus capable » si ce ne fut Bazelais ? Et selon quel barème ce jugement avait-il été prononcé et par quel tribunal infaillible ? N'était-il que la manifestation de l'intran-

---

<sup>6</sup> Edmond Paul, *Étude Politique* — p. 173.

sigeance partisane où l'un des aspects de l'engouement populaire dont le sage doit toujours se méfier ? Et Bazelais était-il « plus capable » qu'Edmond Paul ou Thoby, Delorme ou Salomon ?

Il semble bien cependant que cet apophthème ait traduit le sentiment propre que l'homme avait de sa valeur personnelle. N'a-t-on pas conservé certains aveux tombés de ses lèvres lorsqu'à la tribune de la Chambre, il s'est écrié un jour : « Si c'est une erreur, que dans *l'immensité* de mes occupations, j'ai pu avoir commise, quelle honte y aurait-il pour moi au *point de supériorité où je suis arrivé*, à l'avouer, à le reconnaître ». <sup>7</sup> Étranges propos, en vérité, mais qu'ils aient pu être proférés par un homme de qualité tel [33] que fut Bazelais, ils dénotent tout à la fois l'indigence du milieu en unités de valeur à ce moment là et la griserie où peut tomber quelqu'un fasciné par son propre mérite et obnubilé d'égotisme.

N'a-t-on pas reproché une attitude similaire à Delorme qui à la même époque, dans une réplique fit savoir à son contradicteur qu'il n'avait pas besoin de dictionnaire pour être fixé sur le sens précis d'un mot étant donné l'étendue de son savoir.

En tout cas et en ce qui concerne cette opposition de personne à laquelle nous amène l'exposé des faits entre 1872 et 1879, lorsque Boisrond Canal à la suite de l'échauffourée du 30 Juin 1879 démissionna un an avant le terme de son mandat, nationaux et canalistes se coalisèrent pour barrer la route à Bazelais et cette manœuvre favorisa l'avènement de Salomon à la présidence.

Les jeux étaient faits. Les deux hommes se trouvèrent face à face — adversaires.

Une fois de plus, Bazelais vit s'éloigner la réalisation de son rêve le plus cher. Et alors, ce fut le tissu des longs jours d'exil abreuvés d'amertume et gonflée de colère. Ce fut la lente couvée des conjurations, la trame enchevêtrée des combinaisons, des ententes, l'échafaudage des plans et des projets de révolte, alimentés par les appels pressants des partisans restés sur la terre natale tandis que poussaient à l'aventure les souffrances, les implorations, les suppliques de ceux qui erraient inoccupés et nostalgiques, quelque [34] part dans les îles environnantes — à la Jamaïque, à St. Thomas, à Inague...

<sup>7</sup> *Moniteur du 13 Juillet 1878* cité par Fernand Hibbert « Romulus » p. 34.

Ainsi s'agence l'expédition du petit contingent d'hommes qui débarqua le 27 Mars 1883 à Miragoâne.

Et pourquoi Miragoâne fut-elle choisie plutôt qu'une autre ville plus importante telle que le Cap-Haïtien, les Gonaïves ou Saint-Marc par exemple ? Quelle est sa valeur stratégique ? Que représentait-elle de tentant et de séduisant pour le succès d'un plan d'invasion de la République d'Haïti, à ce moment là, et dans les conjonctures dont il s'agit ?

Il ne semble pas que Miragoâne ait été considérée comme le meilleur point de débarquement par les exilés à cause de sa valeur stratégique stricte ou présumée. Il est beaucoup plus probable que son choix a été dicté pour les raisons d'ordre politique et géographique étant donné qu'elle est un axe d'articulation entre les Départements de l'Ouest et du Sud.

On sait, en effet, que la petite ville enserrée dans un réseau de montagnes est bâtie à l'échancrure d'une baie profonde. Elle est placée un peu en retrait à une dizaine de kilomètres environ de la route qui relie Port-au-Prince à l'Anse-à-Veau et au reste de la presqu'île du Sud. Non loin d'elle se trouve le lac qui porte son nom. Puis entre elle et le lac, s'entrecroisent des sentiers et des routes qui mènent aussi bien à Port-au-Prince à l'Ouest, à Aquin et aux Cayes au Sud, à Jacmel et aux Côtes de Fer au Sud-Ouest.

[35]

Ainsi une armée qui serait fortement établie dans la région pourrait avancer sur Port-au-Prince et rayonner dans toute la presqu'île.

C'était apparemment en vertu de ce plan que Bazelais comptant sur la coopération et sur l'adhésion immédiates à son mouvement par les populations de Jacmel, de Jérémie, des Côtes de Fer devait mettre rapidement en péril le gouvernement de Port-au-Prince qui, d'ailleurs aurait à compter avec d'autres soulèvements provoqués dans l'Artibonite et le Nord.

Donc, le 27 Mars 1883, un bateau affrété, le *Tropic* venu de Kingston et d'Inague avec un contingent de 90 hommes, tous des exilés auxquels s'étaient joints deux partisans recueillis au large du Canal de la Gonave, débarqua sa cargaison d'hommes à Miragoâne.

Ces Conquérants enlevèrent la ville avec une facilité prodigieuse, les gardiens de la cité ayant abandonné leurs postes sans coup férir. Les nouveaux venus s'empressèrent d'organiser un noyau de gouvernement. Ils nommèrent un « Comité Central de la Révolution » dont Bazelais prit la direction en qualité de « Chef d'exécution et Président du Comité Central ».

Ainsi s'engagea l'action.

Les premières pièces que nous avons trouvées dans la liasse des papiers qui sont parvenus jusqu'à nous dans un ordre parfait d'ailleurs ne sont malheureusement que des quittances et quelques courts billets — toutes relatives au service de l'intendance.

Quelques unes d'entre elles portent la date des 28 et 29 Mars, soit un ou deux jours après le débarquement. [36] Il manque donc à la collection les premiers actes qui relatent la constitution de la nouvelle organisation. Ils ont été retrouvés cependant et conservés à l'Histoire. M. Chancy les a recueillis dans les journaux de l'époque « L'Oeil » et « l'Avant-Garde ».

*Pour l'Intelligence des faits dont nos autographes* sont les dépositaires, on nous permettra de reproduire quelques uns parmi les plus significatifs de ces actes.

Le premier en date concerne la formation même du Comité Révolutionnaire, Il est ainsi conçu :

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Les Citoyens soussignés, investis de la confiance publique et exerçant l'autorité révolutionnaire, au nom de la Souveraineté du Peuple,

Considérant qu'il est nécessaire et urgent d'imprimer à la marche de la Révolution qui vient d'être inaugurée, une direction uniforme, prompte et efficace,

Se sont constitués *en COMITÉ CENTRAL DE LA RÉVOLUTION*, et jurent solennellement, en face de la nation, de déployer leurs plus constants efforts pour conduire à bonne fin l'œuvre patriotique qui vient d'être entreprise.

Donné au quartier général de Miragoâne le 7 Mars 1883, An 80e. de l'Indépendance.

J. P. Boyer Bazelais, Edmond Paul, Brutus Casimir, [37] Désormes Gresseau, J. P. Bazelais, P. B. Laforest, Chanlatte fils, Magnan, Bras, Jh. Muller, Altidor Noël, Gesner Mussotte, Cadieu Hibbert, Berthaud fils, Aug. Hogu, Pio Rigaud.<sup>8</sup>

L'autre pièce aussi importante que la première proclame la déchéance du Président Salomon, Elle est ainsi rédigée :

**DÉCHÉANCE**  
**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**  
*AU NOM DU PEUPLE SOUVERAIN,*  
*LE COMITE CENTRAL DE LA RÉVOLUTION*  
*EXERÇANT L'AUTORITÉ RÉVOLUTIONNAIRE*

Attendu que LOUIS ÉTIENNE FÉLICITÉ SALOMON, nommé à la Première Magistrature de l'État le 23 Octobre 1879, a indignement abusé des pouvoirs et de l'autorité à lui confiés, trahi la confiance du Peuple et parjure tous ses serments notamment ;

1—En livrant au gaspillage, à la dilapidation et au vol les ressources de l'État ;

[38]

2—En accroissant sans motifs plausibles la dette intérieure et extérieure de la République ;

3—En violant le secret des lettres ;

4—En procédant dans le but d'exercer des persécutions politiques, à l'enrôlement arbitraire et illégal des citoyens, sous prétexte de recruter l'armée ;

5—En incarcérant des citoyens au mépris de toutes les formes protectrices de la liberté individuelle et en proscrivant d'autres à son caprice ;

---

<sup>8</sup> On remarquera deux petites anomalies dans cette pièce. D'abord elle porte la date du 7 Mars qui est probablement une erreur typographique puisqu'il ne peut s'agir que de 27 Mats et ensuite, elle contient la signature d'Edmond Paul qui était resté à Kingston. On peut induire que le document a été préalablement rédigé à Kingston.

6—En exprimant en audience publique le mépris le plus outrageant des prérogatives et immunités constitutionnelles des Membres de la Représentation Nationale et s'immisçant dans les opérations électorales, imposant violemment à des localités des Représentants à sa convenance, et, pour y parvenir, s'opposant par des incarcérations brutales et sommaires à l'exercice libre des droits garantis par la Constitution à tout haïtien ;

7—En violant ouvertement par d'autres Actes nombreux les Lois et la Constitution même qu'il s'était fait voter après son élection, notamment par la composition des tribunaux exceptionnels ;

8—En faisant contre des citoyens l'application de la peine capitale en matière politique avant que les jugements, manifestement illégaux et inconstitutionnels, rendus contre eux par des tribunaux sans mandat légal, eussent acquis l'autorité de la chose jugée, et en dépit du pourvoi en cassation des condamnés.

[39]

Pour ces causes et motifs :

Art. 1er.—Louis Etienne Félicité Salomon est déclaré déchu de la haute fonction de Premier Magistrat de la République et placé sous la mainmise de la Justice pour rendre à la Nation compte de ses méfaits.

Art. 2.—Les fonctionnaires et employés civils et militaires, les agents de la force publique sont déliés de toute obéissance aux ordres qui pourront émaner du dit Louis Etienne Félicité Salomon.

Art. 3.—Le présent Décret sera publié et exécuté partout à la diligence des Comités révolutionnaires et des autorités militaires.

Donné au Quartier Général de Miragoâne le 27 Mars 1883, An 80e. de l'Indépendance.

J. P. Boyer Bazelais, Edmond Paul, Brutus Casimir, Désormes Gresseau, J. P. Bazelais, P. B. Laforest, Chanlatte fils, Magnan, Bras, Jh. Muller, Altidor Noël, Gesner Mussotte, Cadieu Hibbert, Berthaud fils, Aug. Hogu, Pio. Rigaud.

Ainsi, en marge des documents officiels dont nous avons trouvé soit les brouillons, soit les originaux écrits par Boyer Bazelais lui-même ou par quelques uns de ses compagnons, il y a eu bon nombre de petits papiers qui donnent à l'aventure son caractère dramatique. Ceux-là sont inédits. Les voici par ordre chronologique.

[40]

« Reçu du Général Bourraine Aine trois piastres pour l'achat de chaussures. Miragoâne, 28 Mars 83, Signé : Prévost Chavannes.

« Reçu de l'Intendant en chef vingt et une piastres pour sept paires de souliers pour le compte du poste de Détour. Miragoâne le 28 Mars 1883. Le Sous chef du dit poste : Dantès Mathon.

« Reçu du Gal. Bourraine Ainé, trois piastres pour l'achat d'une paire de chaussures. Miragoâne, 28 Mars 83 : L. E. Léveillé. »

« Reçu du Gal. Bourène la somme de trois piastres pour une paire de soulier. Quartier Gal. de Miragoâne le 29 Mars 1883 : L. E. Léveillé ».

« Reçu du Gal. Bouren, trois piastres pour une paire de bottines. Miragoâne, 29 Mars 83 : Moreau ».

Reçu de l'Intendant de l'armée trois piastres pour une paire de souliers. Miragoâne, 29 Mars 1883. S. Bariento.

Reçu de Monsieur Bourraine aîné trois piastres pour l'achat d'une paire de bottines rouge pour l'ami Amédée Modes cantonné au poste. Miragoâne 28 Mars 1883 : A. Legros.

*(Au crayon)*

Mon cher Pinchinat,

Rendez-moi ce service en m'envoyant un peu de [41] tafia pour pouvoir faire une friction, dans votre belle à vous.

Vous m'obligerez infiniment,

Votre dévoué

MOREAU

« Pinchinat ou Bourraine, *(Au crayon)*

Remettez deux ou trois livres de sucre et quinze livres de pork pour votre serviteur. »

MATHURIN LEGROS

« Bazelais (*Au crayon*)

Payez la piastre demandée à Toussaint s'il vous plaît pour votre serviteur. »

BOURREN

(*Au crayon*)

Général en Chef,

Nous sommes ici presque pieds nus. Vous nous avez promis par première occasion de nous accorder notre demande à vous faite à cet égard.

Je viens vous prier de nous faire avoir les souliers qu'on a trouvé, ce que vous nous avez promis. Pour moi je suis obligé d'aller en emprunt d'une paire de soulier pour marcher.

Je vous salue, Votre dévoué

A. RÉNÉLIQUE fils.

[42]

« No. 19—

Au Chef du Poste de la Sce. Espagnole,

Gal,

Je vous expédie avec le présent le Capitaine Velmar Duvivier en remplacement de Termitus Brutus Bovin à qui vous donnerez ordre de se transporter au fort Réfléchi dont il fait partie désormais.

Agrérez Général mes affectueuses ».

Le contenu de ces menus papiers appelle un commentaire.

Et d'abord, le dernier billet sans date et sans signature, est un projet d'ordre écrit par Boyer Bazelais lui-même. L'écriture est identique à celle de nombreuses autres pièces du dossier qui portent son nom parafé ainsi que nous en avons démontré le facsimilé à la page 52. On retiendra que dans la lutte sans répit que le petit groupe avait à soutenir contre la pression chaque jour plus grande de l'armée assiégeante, le chef d'exécution, soldat lui-même, n'avait probablement pas de secrétaire. C'est pourquoi nous avons de lui un si grand nombre de pièces autographes.

Ensuite, toute la série de quittances concernant les chaussures achetées ou à acheter se rapporte à un épisode du débarquement du contingent au moment où le « Tropic » a stoppé dans la baie et la rade Miragoâne.

[43]

Voici comment Charles Desroches en fait le récit <sup>9</sup> :

« Lundi 26 Mars 1883.—Je me suis levé de bonne heure. La distribution des habillements a eu lieu ce matin. Le *Tropic* est venu se mettre à l'Ouest de La Gonâve. Nous y avons passé toute la journée. Vers une heure, nous voyons un petit bateau que nous hélons. Il obéit à notre commandement et se rend à notre bord. Dès qu'il est arrivé les passagers reconnaissent Lassègue et Mayan. Le bateau vient des Cayes et va aux Gonaïves. On fait cadeau de deux bouteilles de rhum au capitaine qui nous laisse après avoir déclaré qu'il n'est pas si bête pour dire à qui que ce soit qu'il nous a vus. A cinq heures précises, nous laissons la Gonâve pour nous diriger à petite vapeur sur Miragoâne. Vers Minuit Le *Tropic* se trouvant à portée de Miragoâne on se prépare à débarquer, bien que le navire se trouve à une très grande distance de terre. L'empressement de fouler la terre natale fait oublier la distance. On débarque vers une heure. Tout ce que j'ai pu faire pour passer dans le premier canot, je n'ai pas pu y réussir. Je m'embarque dans le second. Comme nous n'avions pas de rameurs à notre bord, on attache notre canot à celui de Boileau qui de deuxième est devenu troisième et nous quatrième. Arrivé à peu de distance, le premier canot allant très vite, Moreau détache la corde qui attache notre canot à celui de Boileau pour pouvoir le suivre.

[44]

Nous avons été ainsi laissés à la dérive. Il a fallu de grands efforts, des efforts inouis de la part de A. Béliard, Moreau, Robert Jean Pierre et d'autres amis pour pouvoir toucher terre. Que dis-je pour aller nous engager dans des récifs sans pouvoir rencontrer la voie par laquelle venaient de passer les trois premiers canots. Par de grands efforts nous avons réussi à retirer le canot des récifs. Ce travail amène une vive discussion entre nous pour savoir quel parti on devait prendre. J'étais d'avis de regagner le *Tropic* tant bien que mal pour prendre des rameurs et retourner tout de suite. Beaucoup étaient de mon avis. D'autres croyaient qu'il serait plus nécessaire de stationner en mer et d'attendre là des nouvelles des premiers canots. La discussion s'envenimant on ne savait à quoi s'en tenir, quand nous remarquons que le *Tropic* se dirige sur nous. Tout le monde accepte alors d'aller à sa rencontre. Après de grands efforts encore nous abordons le

*Tropic* qui, peut s'en faut, nous aurait coulés bas. On était généralement très inquiet sur notre compte, et, c'est à cause de nous que le steamer avait pris la résolution de se diriger sur nous. Après avoir expliqué de quoi il en était nous descendons dans le canot ayant Mayan pour capitaine. Il y a eu un changement dans le nombre des amis qui a été augmenté dans le second voyage. La première fois le canot contenait 1°— R. Jean Pierre ; 2°— Ch. Lassègue ; 3°— Ls. Albert Elie ; 4°— A. Béliard ; 5°— Moreau ; 6°— Dantès Mathon ; 7°— S. Bariento ; 8°— G. Lucas ; 9°— W. Déjoie ; 10°— Moulite ; 11°— Lucéna [45] Léveillé ; 12°— Ch. Desroches (moi) 13°— Supplice ; 14°— Kenskoff.

La seconde fois, il contenait 1°— W. Déjoie ; 2°— C. D. (moi) ; 3°— A. Baugé ; 4°— Moreau ; 5°— G. Lucas ; 6°— R. Jn. Pierre ; 7°— Magnan ; 8°— Titon Passé ; 9°— D. Mathon ; 10°— Supplice ; 11°— A. Béliard...)

Ce fut probablement dans les péripéties du débarquement que bon nombre de ces Messieurs abîmèrent leurs chaussures. Ainsi s'explique cette avalanche de réquisitions de chaussures un ou deux jours après l'invasion.<sup>10</sup>

On remarquera en quels termes candides elles ont été faites. Non moins candides ont été certaines sollicitations telle que celle de la piastre adressée par l'intendant lui-même au Président du Comité. Comme de toiles mœurs nous changent des prélèvements formidables pratiqués sur la caisse publique par les coutumiers des coups de force qui si souvent se parent du titre de « révolutionnaires ». Comme nous sommes loin maintenant du comportement de respect et de discipline volontaire que témoigne ce petit groupe qui se croyait à la veille d'acaparar le pouvoir. Et enfin, avez vous remarqué avec quel souci de régularité, de droiture et d'honnêteté les infime pièces comptables dont il s'agit ont été conservées comme si le Chef d'exécution savait qu'un jour viendrait où il aurait à déposer devant nous, la postérité !

[46]

Par ailleurs comment Salomon se défendit-il en présence de cette perturbation de Tordre public en un point du territoire ? Quelle fut son attitude devant l'irruption de ce groupe révolutionnaire qui le frappa

---

<sup>10</sup> C. F. C. Hibbert — *Romulus*, p. 51

de déchéance et manifesta une volonté non équivoque de conquête armée du pouvoir ?

Nous avons dit précédemment qu'il ordonna et réalisa l'isolement du foyer d'incendie. Ses communications avec le reste du monde furent coupées. Des troupes venues de toute part prirent position autour de la ville de telle sorte que quarante huit heures après le débarquement des exilés à Miragoâne, la localité fut investie par terre comme par mer.

Le double plan stratégique et politique des insurgés avait fait faillite. Dès lors, il ne s'agissait plus que de se défendre contre l'anéantissement. Ils ne pouvaient même plus penser à reprendre la mer. « Le Tropic » qui les avait amenés était reparti tout aussitôt après l'opération du débarquement, coupant ainsi la retraite par voie maritime à tous ceux qui se leurraient d'un tel espoir en cas d'insuccès et selon la promesse qui leur en avait été faite, paraît-il <sup>11</sup>. Au surplus trois bateaux du gouvernement « l'Egalité », le « Bois de Chêne » et « L'Estère » patrouillaient la baie et bientôt s'avancèrent jusque dans la rade pour canonner les positions des assiégés. La lutte s'annonça meurtrière et sans issue. Dans la montagne qui surplombe la ville toutes les côtes dominantes dénommées « Forts » telles que Morne-Blanc, Brice, Réfléchi, [47] La Croix, Némorin, etc., étaient occupées par les troupes insurgées qui se servaient de ces points avantageux pour se défendre.

Dans les quatre premiers jours, il n'y eut que des rencontres de peu d'importance sauf à six kilomètres, au pont jeté sur le goulot par quoi le lac déverse ses eaux vers l'Ouest où un engagement sanglant prit place le 29 Mars.

Mais ce fut le 31 Mars qu'il y eut un combat sévère pendant 3 heures entre les troupes ennemies et à propos duquel galamment les adversaires se rendirent un mutuel hommage. Voici le projet d'Ordre du jour tel que Bazelais l'a rédigé pour rendre compte de l'événement.

---

<sup>11</sup> Cf. Fernand Hibbert, *Romulus* B. 54.

**LIBERTÉ**                      **ÉGALITÉ**                      **FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Quartier Général de Miragoâne

Le 31 Mars 1883 An 80<sup>ème</sup>. de l'Indépendance.

**BULLETIN**

Comme il fallait s'y attendre un grand effort devait être tenté par le tyran pour enlever aux inaugurateurs de la Révolution la ville de Miragoâne, base de leurs opérations et tenter ainsi d'étouffer à son début le mouvement révolutionnaire qui doit infailliblement l'emporter. Cet effort vient d'être effectué dans cette journée du 31. Dès la nuit précédente, les avant [48] poètes des assaillants par l'Ouest de la ville s'étaient rapprochés à un tiers de lieue jusqu'à Deronceray et de grand matin l'autorité révolutionnaire avait été informée que des forces considérables avaient été débarquées par « l'Egalité » et le « Bois de Chêne » dans cette même direction. Pendant que les travaux se poursuivaient activement pour mettre en batterie une pièce de vingt rayée au fort Malette les deux vapeurs du Gouvernement déchu apparaissaient à la pointe Ouest de la baie, longeaient de près la ligne des récifs et prenaient la passe se dirigeant tout droit sur la ville. Pendant que ce mouvement s'opérait et que les révolutionnaires couvraient les différents postes de combat, l'information arrivait du poste avancé du Nord de Miragoâne que l'ennemi en plusieurs colonnes attaquait cette position.

Dès huit heures du matin, trois obus lancés du Fort Malette dans la direction de Deronceray témoignaient aux envahisseurs que les défenseurs de la ville étaient en éveil et tout prêts à accepter la lutte.

Vers 10 heures et demie, les colonnes d'attaque de l'ennemi débouchaient du Morne Blanc s'avançant rapidement vers la basse ville et venant s'abriter derrière les nombreuses maisonnettes disséminées dans le quartier. Vers onze heures les feux s'engagèrent vivement nourris de part et d'autre. Un premier obusier conduit par le Général en Chef en personne était mis en batterie vers la droite du rempart du Détour. Puis un second, établi dans le rempart même. Un détachement ennemi suivant les sentiers de la [49] montagne réussit à pénétrer jusqu'aux hauteurs qui se trouvent au Sud de la Grand Rue mais était bientôt délogé par quelques volontaires conduits par le Général Boileau Laforest. Après trois heures de combat l'ennemi maltraité par le feu des remparts, les obus et la mitraille des pièces était en pleine déroute repliant vers le Morne blanc. Pendant le combat « L'Egalité » qui était arrivé à moins d'un quart de lieue du débar-

cadère sans réussir à inquiéter le travail d'installation de la pièce de vingt que dirigeait le citoyen Bras lançait ses projectiles sur la ville mais s'éloignait bientôt après avoir vu tomber à son côté le premier boulet d'une petite pièce de 4 mise en fonction pendant l'action même. Vers trois heures « L'Égalité » s'éloignait de la rade prenant la direction est, tandis que le « Bois de Chêne » s'occupait à recueillir activement les blessés et les fuyards au Nord-Ouest de la baie. Au pont de Miragoâne le poste avancé de la Révolution envahi par une force qui n'était pas moindre de mille hommes repoussait après deux heures de combat victorieux les agresseurs. Les envahisseurs ont laissé sur le terrain des morts nombreux et ont eu de nombreux blessés qu'ils n'ont pas réussi à emporter. De notre côté nous n'avons eu dans la ville de Miragoâne ni morts ni blessés et n'avons eu à déplorer dans le poste du Nord que la perte de deux braves dont l'un le Colonel Sorel était des volontaires de la commune de Miragoâne. Sur le théâtre de la lutte ont été retrouvés abandonnés par l'ennemi, un drapeau, des tambours, des fusils et des [50] caisses de cartouches, des équipements militaires en quantité. Car les assaillants ont déployé le courage habituel à l'haïtien mais il ne leur a manqué que la fermeté de la conviction qui animait les soldats de la révolte dans la défense de leur cause. Aussi souhaitons qu'après ce nouvel et vain effort de la part d'un pouvoir réduit aux abois, tous les enfants d'Haïti comprendront la nécessité de concourir ensemble à l'anéantissement sans plus d'effusion de sang qui ne pèse que trop sur la Patrie.

Tous dans cette journée se sont noblement distingués et mériteraient d'être cités à l'ordre du jour de l'armée. Mais une mention particulière doit être faite des généraux Epaminondas Desroches et Dantès Mathon et des généraux Chefs du Rempart du Détour et des Généraux Boileau, Berthaud et Bariento qui avaient chacun un obusier sous leur direction.

Soldats de la Révolution et vous particulièrement jeunesse de Miragoâne qui avez si noblement joint vos efforts à ceux de vos concitoyens exilés débarqués dans votre ville, vous devez vous sentir le cœur content de vous être couverts de gloire en servant la cause de votre patrie dans cette journée du 31 Mars qui restera mémorable dans nos Annales.

Donné au Quartier Général

J. P. Boyer BAZELAIS

*Le texte définit de ce Bulletin a été publié dans Chancy P. 44 avec de légères variantes. Par exemple il porte le titre de Ordre du Jour. Le Chef d'Exécution etc., puis le nom de Reynaud a été substitué à celui de Bois de Chêne pour désigner l'un des bateaux de guerre du Gouvernement, etc.*

[51]

Ce premier combat du 31 Mars montre l'énergie déployée de part et d'autre pour attaquer et se défendre.

Une question se pose aussitôt. Quelle fut la proportion réelle des combattants dans l'un et l'autre camp ?

Nous avons énoncé dès le début que le nombre des exilés était de 90 environ. Fernand Hibbert explique, en effet, qu'ils étaient partis 91 de Kingston (Jamaïque) mais que l'un d'entre eux, Démosthène Fils Aimé s'était fait débarquer à Port Morant « sous le doux prétexte qu'il lui fallait trouver une tasse de café avant de monter à bord » et, Hibbert ajoute qu'ils avaient débarqué 90 à Miragoâne.

Il a oublié, cependant, qu'à ce nombre il faut ajouter deux camarades venus des Cayes en canot, Magnan et Lassègue, et recueillis au large de la Gonâve, ainsi que Desroches en fait mention dans ses Notes.

Donc le chiffre exact des débarqués fut de 92.

Ce contingent formait-il la totalité des combattants enfermés dans la ville ? Non. À ce noyau il convient de joindre tous les miragoanais que le bazelaisisme enflammait et qui étaient fiers de contribuer au triomphe de la cause. Combien étaient-ils ? Aucun document ne nous permet de le dire. Admettons qu'ils fussent une soixantaine. Ce nombre ajouté à l'effectif débarqué donnerait une idée approximative des combattants qui tenaient tête à l'armée assiégeante. Si, en fin de compte, on veut en arriver à un chiffre rond [52] en y mettant beaucoup de générosité, il serait possible de s'arrêter à un total de 150 hommes au plus.

Et de l'autre côté, quelle fut la valeur numérique des troupes gouvernementales ?

Le chiffre de 7000 hommes a été mis en avant et généralement accepté.

Est-il exact ? Est-il corroboré par des documents officiels ? Je n'en ai pas la preuve. Quant à moi, il me paraît fort exagéré. Car il représenterait une valeur proportionnelle de 47 contre un. Ce qui signifierait que contre chaque insurgé, il y aurait eu 47 soldats de troupes

gouvernementales. N'est-ce pas que cela eût été formidable ? Quoi qu'il en fût, la proportion avait été certainement écrasante en faveur du gouvernement. Cependant malgré l'inégalité numérique des adversaires en présence ce premier assaut du 31 Mars fut le prototype des échecs essuyés par l'armée gouvernementale en ses tentatives répétées pendant neuf mois consécutifs pour enlever Miragoâne.

Comment expliquer ces échecs ?

Incompétence, inefficience technique, fautes réitérées du commandement ? Peut-être. Mais j'imagine qu'il y a eu quelque chose d'autre. Il est vrai de dire que les chefs dont il s'agit comme ceux qu'ils combattaient d'ailleurs, n'étaient pas tous des professionnels. Ainsi, le Délégué Spécial du Gouvernement chargé de la supervision des troupes était François Manigat, Secrétaire d'État de l'Intérieur, jeune, actif, énergique dont jusque là toute la carrière avait été



*HENRY PIQUANT*

*Ministre de la guerre tué le 22 Septembre sur un aviso de guerre*

[53]

celle d'un éducateur trempé dans la pratique des lettres gréco-latines. Et il avait sous ses ordres les Henri Piquant, Anselme Prophète, Veriquain, Paul Emile Laporte, Pétion Pierre André, Plaisir Rock. Comment admettre que tous fussent moins qualifiés que ceux qui, de l'autre côté des remparts, n'avaient pas non plus à leur actif une carrière militaire mieux remplie ?

Il faut chercher l'explication des faits dont il s'agit probablement dans l'impréparation des troupes d'assaut en face des tireurs d'élite qui étaient en grand nombre parmi les insurgés. Il faut aussi accuser la supériorité de l'armement qui était ce me semble manifeste chez les exilés. Ils étaient tous pourvus de fusils à répétition de 12 coups plus rapides et plus précis que ceux dont leurs adversaires étaient munis. Et comme ils étaient abrités derrière leurs remparts, ils avaient l'avantage de tirer au visé à chaque assaut en abattant d'abord et surtout les officiers qui, selon les habitudes invraisemblables de l'époque, s'offraient aux coups de l'ennemi en portant des insignes voyants, témoignages de leur bravoure. N'est-il pas notoire que quelques uns étaient vêtus de chemises rouges ou bleues ? <sup>12</sup> Il est vraisemblable que la perte soudaine des officiers d'une colonne d'assaut devait avoir pour conséquence la débandade non moins soudaine de toute la troupe. Ainsi, du moins, me paraissent [54] concevables ces échecs répétés pendant toute la durée du siège.

En tout cas, ils furent la règle des combats entre les deux camps, les gouvernementaux ne pouvant anéantir la poignée d'hommes qui leur résistaient et enlever la place d'assaut, et les insurgés à leur tour, étant incapables de rompre la ceinture d'acier qui les étreignait chaque jour davantage. Les pertes se multipliaient de part et d'autre — en nombre plus considérable chez les assaillants à qui appartenait l'initiative ; en rythme moins sévère chez les assiégés qui s'étaient agrippés à leur système de défense avec une farouche énergie. Et les jours se succédaient aux jours sans amener de notables changements en ce qui concerne la position respective de l'un et de l'autre camp.

Toutes les pièces que nous avons jusqu'ici insérées dans la présente étude se suivent par classement chronologique. Celles qui sont numé-

---

<sup>12</sup> C. F. Desroches — *Les Notes de l'Exilé*, p. 12.

rotés sont des ordres ou des lettres de service destinés à être inscrits dans le registre de la correspondance officielle. Le livre de Chancy en a fait la reproduction fidèle et intégrale. Nous ne publions ici que celles dont nous possédons les originaux. Leur classement est irrégulier d'un numéro à un autre Ainsi la première porte le No. 19, la seconde 83, la troisième 108 et ainsi de suite. Non point qu'il n'y ait eu aucune communication officielle dans l'intervalle des numéros manquants. On veut simplement expliquer que les lacunes dont il s'agit proviennent de la disparition des textes [55] originaux. Le lecteur qui voudrait les combler sera obligé de recourir à la référence déjà indiquée. Il n'apprendra pas grand chose d'ailleurs en parcourant la morne répétition des faits quotidiens sur les attaques avortées, les recommandations et les rapports qui, entre les chefs de poste, ont été la note commune de ces jours d'épreuves.

Rarement est-il question d'un fait nouveau qui mérite de retenir l'attention. Cependant au mois d'Avril, il y eut tout de même l'apparition dans la baie d'une vedette portant pavillon français. Elle avait à son bord un parlementaire diplomatique venu en mission. Nous reparlerons de cet incident à la fin du volume.

Quant à présent, signalons la coulée des événements selon leur empreinte dans la matrice du temps.

Voici d'abord une curieuse injonction du Président du Comité Central relative aux rapports qui ont existé au début entre les habitants de la ville et ceux des environs. Jusque là, certaines personnes même non munies de laissez-passer pouvaient franchir les lignes ennemies et revenir à leur point de départ. Le Comité vit le danger d'indiscrétion qui pouvait résulter de telles démarches, en ordonna la suppression.

[56]

*JEAN PIERRE BOYER*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 83

Quartier Général de Miragoâne le 3 Avril 1883, An 80e. de l'Indépendance

Le Chef d'Exécution,

Président du Comité Central de la Révolution,

Au Général Epaminondas Desroches, Commandant le Poste des Détours.

Général,

Il est nécessaire, vu la proximité de l'ennemi, d'empêcher toute communication entre la ville et le dehors. Vous refuserez donc passage à toute personne non munie d'un laissez-passer.

En outre, vous ferez briser, jusqu'à les mettre dans l'impossibilité de nous nuire, les maisons qui dans les dernières attaques ont servi de refuge aux assaillants.

Agréez, Général, mes salutations en la Patrie.

J.P. Boyer BAZELAIS

[57]

Et puis enfin revient le leitmotif du rationnement.

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 108.

Quartier Général de Miragoâne Le 3 Avril 1883

Le Comité Central de la Révolution

Au Général Pinchinat père

Chargé du Service du Magasin de l'État

Miragoâne

Général,

Vu la nécessité d'adopter une distribution méthodique des articles actuellement en dépôt dans nos magasins. Je viens vous inviter à ne délivrer désormais la ration en nature qu'en conformité de l'état des différents postes que je vais vous faire parvenir et ne délivrer non plus, le reste du rhum que vous avez en dépôt que sur un ordre du comité.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

[58]

La réponse à cette lettre faite sur un bout de papier ne porte ni adresse ni signature.

« Je viens de recevoir votre dépêche de ce jour au No. 108 m'invitant à ne pas désormais, délivrer la ration en nature jusqu'à ce qu'un état de poste soit légalement établi pour la régularité des choses.

Je me conformerai à cette disposition qui est une des plus sages mesures de la situation que nous traversons en ce moment. »

*UN BILLET*

Le Général Pinchinat père voudra bien donner quelques biscuits et de la ration pour quatre militaires. Le porteur est autorisé à tout recevoir.

D'Ordre du Comité,  
J. P. BAZELAIS.<sup>13</sup>

Ce 9 Avril 1883.

Puis voilà quatre billets dont trois sont relatifs aux mêmes préoccupations.

1) Prière au Comité de nous faire avoir un peu de sucre, de l'huile de kérosine, 6 caisses de savon vides avec couvertures, 1 livre de clous fondus.

Le Général en Chef du Camp « Desruisseaux »  
D. GRESSEAU

6 Avril 1883.

---

<sup>13</sup> Ne pas confondre avec J. P. Boyer Bazelais dont le signataire du billet était le frère.

[59]

2) (*Au Crayon*)

Pinchinat,

Envoyez-moi de la morue que vous n'avez pas donnée dans la ration d'hier.

A vous,  
W. RIGAUD

3) (*Sans adresse et au crayon*)

Payez deux rations au porteur.

Miragoâne 11 avril 1883.  
P. B. LAFOREST

4) (*Au crayon et à Pinchinat fils*)

Mon cher Pinchinat,

Je ne comprends pas que votre père pour dix huit hommes ait pu m'envoyer un petit morceau de porc ne suffisant pas à dix hommes. Puis pas même une tranchée de morue. Je vous prie de lui faire l'observation pour moi.

Votre dévoué,  
W. RIGAUD

15 Avril, Fort Réfléchi

[60]

Et revient la succession des ordres de service.

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-143

Quartier Général de Miragoâne le 1er Mai 1883, An 80<sup>e</sup>. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution  
Président du Comité Central de la Révolution  
Au Général Ep. Desroches, Chef du Poste du « Détour ».

Général,

Il est de toute nécessité de faire cesser ce mouvement de va et vient qui s'opère des postes de l'ennemi aux nôtres. Ceux qui viennent doivent être écoutés en dehors des postes et sans être introduits au sein des camps, ni au quartier général.

C'est une mesure de prudence dont l'importance ne saurait nous échapper. Veuillez donc donner des ordres en conséquence.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération

J. P. Boyer BAZELAIS

*Cette lettre indique qu'il y avait au moins jusqu'à la date du 1er Mai certaines tentatives de fraternisation entre les hommes de troupe. C'était pour y mettre fin que le Chef d'exécution passa l'ordre dont il s'agit.*

[61]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-

Quartier Général de Miragoâne le 9 Mai 1883 An 80ème de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution au Général Blanchet, Commandant du Fort Malette.

Général,

Je viens porter à votre connaissance que le Général Etienne Paillère a été appelé par moi à prendre charge de la pièce du Fort Malette et à diriger ses feux. Veuillez en prendre note et lui prêter tout votre concours dans l'intérêt de sa mission.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. BOYER

[62]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-165

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution au  
Général Kenscoff, Attaché au Quartier Général de l'armée révolution-  
naire.

Général,

Veillez vous adjoindre au Général David pour diriger conjointement  
avec lui les travaux du rempart à faire au fort Némorin.

Je compte sur vous et vous salue Général, avec une parfaite considéra-  
tion.

J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

CIRCULAIRE

No-168.

Quartier Général de Miragoâne le 10 Mai 1883

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution

Aux Généraux chefs de Postes du Fort Malette, de la Source Espa-  
gnole, du rempart de St. Rome, de la Croix et du Fort Réfléchi.

Général,

Comme il importe, enfin, de mettre la dernière main, aux terrains du  
rempart à construire au Fort [63] Némorin, je viens vous demander de  
mettre ce matin même, à la disposition des Généraux David et Kenscoff  
qui dirigent le travail, la quantité d'hommes de votre poste dont vous pou-  
vez disposer.

J'espère que vous ferez tous vos efforts afin de permettre que les tra-  
vaux en voie d'exécution soient poursuivis avec toute la célérité voulue.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Boyer BAZELAÏS

*DEUX BILLETS*

Le premier ne donne aucune indication d'adresse mais son contenu dit à qui il était destiné.)

Général,

Mayard me charge de vous prier de vous souvenir de lui, et, Mathurin de vouloir compter à Desrosier qui lui a cédé les souliers pour la somme de cinq piastres.

Votre serviteur vous serait reconnaissant de lui envoyer une bouteille de vin.

A. MODES

11-5-83

Les démarches dont il s'agit ici inclinent à classer ce billet au début de l'action vers le mois d'Avril à un moment où la question des chaussures était posée pour un grand nombre du groupe devant l'Intendance et aussi à un moment où les réquisitions dans les magasins de la ville avaient fait provision d'un certain [64] nombre de produits alimentaires et autres tels que vin, rhum, tafia, etc. Il nous semble que déjà en Juin, l'épuisement de ces produits commençait à se faire sentir. Quoi qu'il en soit nous sommes obligés de respecter la date écrite au crayon par l'écrivain.

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 9

Au Général, Chef d'Exécution,  
Président du Comité Central Révolutionnaire.

Général,

Depuis plusieurs jours, je ne puis régulariser mes lignes aux remparts du poste « La Croix », et fixer avantageusement le service qui s'y doit faire par suite de la sortie de plusieurs de nos hommes dont vous avez déjà les noms. Il est inutile que je vous parle de l'importance de ce poste et partant l'urgence de le couvrir.

Le Général Lys qui figure sur la liste nominative à vous remise, est impropre au service ici, vu son état de maladie et pourrait être cependant, occupé en ville, en d'autre poste. Qu'il vous plaise de le remplacer par une cabine aussi bonne.

Je vous prie d'envoyer sans retard les hommes en ville faisant partie de mon poste ; déjà, leur absence est d'un mauvais exemple, autorisant chacun [65] à penser qu'il peut à volonté se choisir une place ou de la tenir à sa fantaisie.

Je vous salue cordialement en la Patrie.

Le Chef des remparts au poste « La Croix ».

L. MAYARD

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 210.

Quartier Général de Miragoâne le 3 Juin 1883.

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution au  
Général D. Lys, attaché à l'État Major de l'Armée.

Miragoâne

Général,

Prenant votre exposé en considération, j'ai dû appeler le Général Blanchet au commandement provisoire du fort Malette jusqu'au rétablissement du Général M. Tuffet. Je vous serais obligé de vouloir bien remplacer le Général Blanchet dans le service qu'il remplissait à la source Espagnole en donnant son assistance au Général Bigaille, attendu que ce nouveau service, de votre part, ne vous imposera pas la même activité et les mêmes fatigues. Veuillez donner communication de la présente au Général Bigaille et recevoir, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

[66]

Un billet au crayon sans date, trouvé entre les deux feuillets de la lettre précédente :

Mon cher Albert,<sup>14</sup>

Envoyez-moi, je vous prie, une quantité de clous longs pour fixer quelques bandes sur les barils du rempart « Détour ».

Tout à vous,

C. P. DESROCHES

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Miragoâne 19 Juin 1883.

Le Chef du Poste de Saint Rome,

Au Général en Chef de la Révolution.

Général,

Je vous annonce que ce matin en votre (nom)<sup>15</sup> le Général Dardignac est venu me demander un homme, je le lui ai donné.

À mon grand étonnement, l'homme m'envoie dire qu'il est placé à la Croix.

Je vous assure Général que je trouve, moi, que c'est un manque d'égards. Je ne suis pas Chef de poste pour rien.

[67]

Pour ce, je demande mon homme. Car personne ne sait la situation de mon poste mieux que moi.

Ou me faire remplacer ou je réglerai homme à homme avec M. Dardignac.

Veuillez recevoir mes salutations,

Paulémon BERTHAUT

---

<sup>14</sup> De quel Albert s'agissait-il ? Albert Elie ?

<sup>15</sup> Le mot manque.

Ce bouillant guerrier avait raison de se fâcher. Dans la pénurie de combattants où se trouvait réduit chaque poste, le Général en Chef était seul qualifié, à faire ou à ordonner les déplacements des hommes selon les circonstances et les dangers du moment. Ainsi une note laconique introduite entre les feuillets de la lettre dont il s'agit donne la situation suivante du poste de St-Rome à la date de l'incident ;

Poste de Saint Rome contenant 23 hommes.

1. Chef de poste	malade
2. Turenne RIGAUD	absent malade
3. JJ. GUERRIER	Abs. malade
4. Michelin	Abs. malade
5. D. MORISSEAU	Abs. malade
6. POMPILIUS	Abs. malade
7. PORTALIS	malade
8. S. GROS	malade
9. H. SUPPLICE	malade

Poste de l'Église contenant 6 hommes.

[68]

### Deux billets

Le soussigné prie le Général en Chef de bien vouloir remettre ce qu'il lui a demandé au porteur du présent, Monsieur Diogène.

Toujours son dévoué serviteur,

Phareston CASSEUS

Mon cher Sarang,

Siclé vient de mourir. Comme il doit être enterré cette nuit, il sera bon, s'ils le désirent de laisser descendre les cubains de façon à ne pas gêner le service de votre poste.

Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 26 Juin 1883.

Au Général Sarang Jeune,

Commandant du Fort Réfléchi.

Les Cubains dont il s'agit étaient quatre ou cinq types de cette nationalité dont Manuel et Pedro qui s'étaient engagés dans l'expédition. Ils ont été l'objet d'embarras à certain moment donné faute de pouvoir se faire comprendre. Hibbert prétend qu'ils ont été les éléments comiques du drame ayant eu à se faire renvoyer d'un poste à un autre. Cependant ils moururent bravement dans une action décisive et désespérée.

[69]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 218

Quartier Général de Miragoâne le 29 Juin 1883, An 80ème. de l'Indépendance,

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution.

Au Général Pinchinat Père,

Chargé du Service de l'Intendance de l'Armée.

Monsieur l'Intendant,

Plusieurs plaintes m'ont été adressées ces jours-ci touchant le retard répété survenu dans la distribution de la ration des postes.

La boulangerie de l'État vous livrant, chaque jour, une quantité suffisante de pains pour la distribution régulière et journalière destinée à l'armée, je vous invite, en conséquence, à ne faire désormais aucune distribution aux particuliers conformément à la mesure d'humanité que le Comité et moi, avons jugé nécessaire d'adopter avant que vous ne vous soyez assuré de la quantité nécessaire au service des postes et des hommes de l'Armée. Vous inviterez également le Chef de la boulangerie à faire aboutir tout le pain à votre dépôt et à ne procéder directement à aucune distribution comme cela arrive quelques fois.

[70]

Tenez strictement la main à l'exécution de la présente et recevez, Monsieur l'Intendant, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

## UN BILLET

Mon cher Saran,

Je garde ce jour, Passé, pour une petite opération qu'il a à faire pour moi. En cas d'extraordinaire, il viendra tout de suite vous joindre.

Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 6 Juillet 1883.

Au Général Sarang,

Commandant du Fort Réfléchi.

*Dispensations de Brevets et de Grades.*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 55,

Quartier Général de Miragoâne le 17 Juillet 1883. An 80ème. de Indépendance.

Le Comité Central de la Révolution, Au Général de Brigade William Kenscoff.

Satisfait de vos services militaires et de votre conduite [71] en faveur de la Révolution, vous, élève au Grade de Général de Division à prendre rang ce jour.

Désormais vous jouirez des honneurs et prérogatives attachés au dit grade.

Le Chef d'Exécution  
Président du Comité Central  
J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 57.

Quartier Général de Miragoâne le 17 Juillet 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

Le Comité Central de la Révolution,  
Au Général de Brigade Brave Béliard.

Satisfait de vos services militaires et de votre conduite en faveur de la Révolution, vous élève au grade de Général de Division à prendre rang le premier Juillet de la présente année.

Désormais vous jouirez des honneurs et prérogatives attachés au dit grade.

Le Chef d'Exécution  
Président du Comité Central  
J. P. Boyer BAZELAIS

[72]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 229

Quartier Général de Miragoâne le 19 Juillet 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

Au Général W. Kenscoff, Commandant en second du Fort Némorin.

Général,

L'état de santé du Général A. David ne lui permettant pas encore de reprendre le commandement du Fort Némorin, j'avais pensé que l'assistance du Général M. Legros que j'avais appelé à le remplacer provisoirement, pourrait vous être de quelque utilité, jusqu'au moment où le Général David serait lui-même en mesure de reprendre le service.

Mais eu égard au contenu de votre lettre de ce jour et à l'état de souffrance du Général Mayard qui continue, je viens d'inviter le Général Legros à retourner à son poste de Lacroix, où sa présence est nécessaire.

Recevez Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

[73]

Mon cher Général,

Normil qui avait été envoyé au Réfléchi pour remplacer l'un des cubains ne pouvant se faire avec Sarang et m'ayant demandé de le faire remplacer, je vous autorise à le reprendre et à envoyer Vilmar pour le remplacer au Fort Réfléchi.

Ce 22 Juillet 1883. Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Au Général W. Kenscoff,

Commandant en second du Fort Némorin

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 236.

Quartier Général de Miragoâne le 25 Juillet 1883.

Le Chef d'Exécution,  
Président du Comité Central de la Révolution,

Au Général Godefroy Noël,  
Des Armées de la République,

Général,

Le Général Mayard vient de m'écrire pour réclamer votre présence au poste de Lacroix où vous ne [74] vous présentez plus pour le service de nuit en conformité de ce qui avait été arrêté.

Je viens vous rappeler que vous deviez continuer, jusqu'à nouvel ordre de ma part, à aller, chaque soir, donner votre concours à ceux qui s'évertuent à maintenir les choses sur un pied convenable dans un poste aussi important que celui de la Croix et qu'il conviendra que vous vous y rendiez dès ce soir.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 237

Quartier Général de Miragoâne le 26 Juillet 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central  
de la Révolution,

Au Général Godefroy Noël des armées de la République.  
Général,

Votre lettre d'hier responsive à la mienne du même jour, par laquelle vous m'apprenez que c'est pour cause de maladie que vous n'êtes pas retourné à Lacroix, m'est parvenue. Le Général Mayard et moi [75] nous étions les deux premières personnes à être informées de votre état, afin de le prendre en considération et de vous accorder un permis si c'était nécessaire, autrement ce serait, vous voudrez bien le reconnaître, la négation de toutes les règles qui appuient le maintien des postes.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 244.

Quartier Général de Miragoâne le 30 Juillet 1883.

An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central  
de la Révolution,

Au Général W. Kenscoff,  
Commandant en Second du Fort Némorin.

Général,

Par suite de l'importance et de l'urgence de procéder à une réorganisation immédiate du contingent du Fort Réfléchi, j'ai décidé d'y faire remonter les deux cubains Manuel et Pedro. Ils seront remplacés, à Némorin par le Général William Rigaud qui est à [76] votre poste, depuis ce matin, d'après l'avis qu'il m'a donné, et l'officier Sirius, ci-devant du poste de l'Église. Ce dernier qui était en permis ne pourra se rendre à votre appel que dans deux jours ; mais votre service ne sera pas en souffrance, le Général Perpignand nous étant retourné depuis ce matin. Ne perdez pas de vue d'ailleurs que nous ne pouvons couvrir un poste en ce moment qu'en découvrant d'autres quelque peu.

Vous n'ignorez pas combien il importe dans l'actualité que le Fort Réfléchi qui couvre plusieurs de nos postes soit pourvu d'un contingent convenable.

Veuillez donc dès la réception de la présente faire monter les cubains et recevoir, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 247.

Quartier Général de Miragoâne le 31 Juillet 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution Président du Comité Central de la Résolution,  
Au Général Kenscoff, Commandant en Second du Fort Némorin,  
Chargé du Commandement intérimairement.

Général,

Les deux Cubains que j'avais envoyés à Réfléchi [77] demandent à rester à votre poste ne pouvant être compris du Général M. Jean Bart qui ne parle pas leur langue. Je vous les renvoie et vous désignerez Michel Exeat et Joseph (dit Docteur) pour monter ce matin même à Réfléchi, aux ordres du Général Jean Bart.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 250.

Quartier Général de Miragoâne le 31 Juillet 1883.

An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution,

Président du Comité Central de la Révolution.

Au Général Kenscoff Aîné, Commandant en second du Fort Némorin  
et chargé du Commandement intérimairement

Général,

J'accuse réception à votre lettre de ce jour, dont le contenu a eu toute mon attention. J'approuve l'idée et vais m'occuper à la faire mettre à exécution. Je viens d'inviter les Généraux Perpignan et W. Rigaud [78] de remonter immédiatement à leur poste. J'ai écrit aussi au Général Arbutnott de regagner Némorin, si son état le permet.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No- 264

Quartier Général de Miragoâne le 10 Août 1883. An 80ème de l'Indépendance

Le Chef d'Exécution Président du Comité Central de la Révolution  
Au Général Godefroy Noël des Armées de la République.

Général,

Je vous réitère mon invitation du 31 Juillet dernier, au No-249 de reprendre immédiatement votre service au poste de Lacroix.

Je vous salue avec une parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

[79]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-285

Quartier Général de Miragoâne le 25 Août 1883 An 80ème de l'Indépendance

Au Général Kenscoff Aîné, Chargé intérimairement du Commandement du Fort Némorin.

Général,

J'accuse réception à votre lettre de ce jour et je m'empresse d'y répondre. La circulaire que vous m'avez envoyée en communication rentrant dans vos attributions de chef de poste, il n'est pas nécessaire que je l'apostille. Je vais, de mon côté, faire invitation aux malades composant la garnison du Fort Némorin et en traitement en ville de répondre, sans retard, à votre appel.

Recevez, Général, l'assurance de ma haute considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

P. S.—Je vous retourne, sous ce pli, la circulaire envoyée en communication.

[80]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-271

Quartier Général de Miragoâne le 16 Août 1883 An 80ème de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution du Comité de la Révolution

Au Général Kenscoff, Chargé intérimairement d u Commandant du Fort Némorin.

Général,

J'accuse réception à votre rapport de ce jour. Le Général Perpignand que j'ai vu m'a appris qu'il n'était descendu que pour une portion de la journée et qu'il allait rencontrer cette après midi même à son poste. À l'égard de Monsieur Alexandre Minville, je suis son état et prends toutes les dispositions nécessaires afin de le faire monter aussitôt qu'il sera en mesure de retourner au service. Veuillez bien croire que je me préoccupe vivement d'alléger, pour vous, le service de la faction, surtout pour la nuit et que je ne manquerai pas de faire tous mes efforts afin de vous procurer un allègement aussitôt que j'en aurai les moyens.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

[81]

## QUELQUES BILLETS

*Privé.*

Mon cher Kenscoff,

Il n'y a plus de pork en dépôt depuis trois jours. Nous en cherchons sans en avoir trouvé encore. Les postes qui en ont sont ceux qui avaient probablement des dépôts particuliers et qui y ont puisé pour leurs hommes. Je fais continuer les recherches afin de voir si nous n'en trouverons pas. Il n'y a pas eu de mauvais vouloir de Pinchinat ainsi qu'il me l'a expliqué.

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 22 Août 1883

Au Général Kenscoff

Chargé intérimairement du Commandement du Fort

Némorin.

Mon cher Kenscoff,

J'ai reçu votre billet et j'en note le contenu. Il est bon de ne pas perdre de vue que je ne puis augmenter l'effectif d'un poste sans diminuer celui d'un autre et que tous les postes, en ce moment, sont soit par suite de mortalité ou de maladie, au dessous de l'effectif qu'il leur faudrait. Néanmoins je n'oublie pas la situation particulière de votre poste. Alexandre Minville ne peut pas encore remonter mais son état, je l'espère bien, ne l'empêchera pas de reprendre bientôt le service. Je vais voir aussi si le Fort Malette ne [82] pourra pas vous envoyer comme il le faisait ces jours derniers, pour Réfléchi, un homme chaque soir pour vous aider dans le service de la faction de Nuit. Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 21 Août 1883

Au Général Kenscoff,

Chargé du Commandement intérimaire du Fort Némorin.

No-63

République d'Haïti

Poste de St. Rome, le 26 Août 1883 An 80ème

Brouillons (écriture de J. P. B. B.)

Mon cher Paul,

Perpignand en raison des petites difficultés qu'il a eues avec vous, craignant de monter à Némorin, je l'avais autorisé à se rendre à Lacroix. L'échange n'ayant pas eu lieu, je l'envoie à David qui le gardera avec lui jusqu'à ce qu'il puisse reprendre son service à Némorin et vous enverra un autre homme à sa place.

Veillez, pour raison bien accepter cet arrangement.

Bien à vous.

[83]

Ce 1er Septembre 1883

Au Général P. Berthaud

Chef de la ligne de St. Rome Chargé provisoirement

du Commandement du Fort Némorin.

Mon cher Perpignand,

Mathurin m'a écrit pour me dire que le poste de Lacroix ne pouvait envoyer personne pour vous remplacer à Némorin. Comme il importe de donner une solution ; à votre affaire, vous vous rendrez auprès de David à qui je viens d'écrire et vous vous tiendrez à son poste actuel avec lui, et il enverra une autre personne pour vous remplacer à Némorin jusqu'à ce qu'il y prenne lui même le service.

Bien à vous

Ce 1er Septembre 1883.

Mon cher David,

Même premier paragraphe.

On le lui envoie, il le gardera avec lui et enverra quelqu'un pour le remplacer.

Avis donné au Général M. Legros.

[84]

Le Chef du Poste

Au Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution  
Au Quartier Général.

Général,

Le Général Bigaille m'ayant fait demander l'officier Lauréus Lauradin, de mon poste, pour affaire de service ; j'ai dû le lui envoyer ; à son retour, il me déclara que d'après vos ordres le dit Général Bigaille devait fouiller sous le plancher de la maison de sa marraine. Je demande à assister à la fouille qui doit s'opérer.

Recevez Général, l'assurance de mon dévouement en la Patrie.

Paulémon BERTHAUD

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-298

Quartier Général de Miragoâne le 8 Septembre 1883

An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution

Président du Comité Central de la Révolution

Au Général Brave Béliard,

Commandant provisoire du poste du quartier général.

Général,

Je porte à votre connaissance que j'ai fait choix de [85] vous pour commander définitivement le poste du quartier général en remplacement du général D. Gresseau décédé.

J'espère que vous continuerez à justifier ma confiance à cette charge définitive, comme vous l'avez fait jusqu'ici en votre qualité de chef provisoire de ce poste.

Je vous salue, Général, avec une parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

Un billet non signé mais de l'écriture de J. P. Boyer Bazelais.

Privé.

Mon cher Mayard,

Au nom de l'affection que j'ai pour vous, laissez-moi vous dire, dans votre intérêt, dans le mien, dans celui de notre cause, il importe que vous soyez aussi modéré que possible avec votre monde. J'en appelle à votre jugement dans la situation où nous sommes, ne pensez-vous pas que ce que vous avez fait hier à Charleston peut produire un fort mauvais effet dans l'esprit de ses compatriotes de cette ville ? Déjà, à ce qui me revient, l'intrigue s'en empare. Tenez-vous donc toujours à la hauteur et aux exigences de notre position actuelle en ce qui a trait au calme dont il ne [86] faut jamais se départir : C'est en frère que je vous dis cela.

À vous bien cordialement

Général L. MAYARD,  
Chef de Poste Lacroix,  
Ce 11 Septembre 1883

Le Chef de Poste de Lacroix

Au Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution.

No-170

Général,

Il ne s'est rien présenté de saillant postérieurement à ma dernière communication. L'agitation manifeste qui régnait depuis quelque jours dans les lignes ennemies a fait place, depuis hier matin, à un calme relatif, troublé un moment par la canonnade. En un mot, la situation se maintient.

Veillez agréer, Général, mes empressées salutations en la Patrie.

J. L. MAYARD

Mon cher Général,

Excusez-moi si je répons à votre billet d'hier au crayon. Je vois ce que vous me dites concernant M. Phareston et bonne note est prise.

Je ne puis vous tracer le récit de cet homme que [87] je considère fou, non seulement moi, mais bien tout le poste.

Je compte d'aller vous voir demain si Dieu dit autant, je vous conterai de vive voix sa conduite qui n'est que celle d'un vrai perturbateur.

Ce 12 Septembre 1883

Je vous désire de la santé,

J. L. MAYARD

Au Chef d'exécution, En Ville.

Général,

Veillez avoir l'obligeance de nous faire avoir un peu de gomme arabique.

Je vous salue respectueusement

A. MODES

12 Septembre 1883

Mon cher Boyer

*(au crayon)*

Je vous prie de m'envoyer un peu de sel d'Epson par le porteur. Je vous serais bien obligé si vous pouviez me faire avoir aussi deux chemisettes, deux paires de chaussettes et un *bucket*.

À vous,

Jules ARBUTNOTT

12 Septembre 1883

[88]

*(au crayon)*

Général,

Le « Bois de Chêne » a quitté ce port vers les neuf ou dix heures du soir avec Mont Roui dit-on pour le Sud, je l'ai vu se diriger vers ce point, mais je crois fort que c'est vers l'Est ou le Nord. La sentinelle est au Détour et l'Egalité au St. Rome à la même place et deux goélettes ont fait la ronde hier au soir.

Le Détour est tranquille, l'ordre règne au poste.

Votre dévoué,

C. RIGAUD

13/9/83

7h A. M.

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-300

Quartier Général de Miragoâne le 9 Septembre 1883 An 80ème de l'Indépendance

Le Chef d'Exécution et Président du Comité Central  
de la Révolution

Au Général S. Blanchet des armées de la République

Général,

Vous n'ignorez pas la situation faite au poste du Général A. David, par suite de la désertion, hier soir, [89] fait peser sur le reste des défenseurs de Miragoâne et particulièrement sur les *exilés*, de nouvelles exigences et des obligations que nul ne saurait méconnaître. Votre concours, ainsi que m'en a fait part le Général David, lui serait très utile pour consolider l'état de son poste et raffermir le moral des hommes qui le composent. Le délai que vous m'aviez demandé pour reprendre le service étant expiré, vous ferez bien de vous entendre avec le Général David, afin de lui prêter votre concours jusqu'à nouvel ordre.

Je suis d'avance persuadé que pénétré comme vous l'êtes de la situation, vous n'hésitez pas à lui prêter ce concours dans l'intérêt de la chose commune.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération

J. P. Boyer BAZELAIS

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No-310

Quartier Général de Miragoâne le 24 Septembre 1883 An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'exécution Président du Comité Central de la Révolution.

Aux Généraux Brave Béliard, chef du Poste du Quartier Général (vu)

Ep. Desroches, Chef du Poste de Détour (vu)

C. Rigaud, Commandant du Fort Malette (vu)

[90]

Kenscoff, Chef du Poste de la Source Espagnole (vu)

A. David, Commandant du Fort Némorin, Chef de la ligne de St. Rome (vu)

P. Berthaud, chef de la ligne de St. Rome (vu)

L. Mayard, chef du poste de Lacroix (vu)

M. Legros, Commandant du Fort Réfléchi (vu)

A. Rénélique, chef du Poste de la Nouvelle Cité (vu)

J'invite Messieurs les Chefs des différents postes de me faire connaître la quantité de chaque espèce, qui sont aux mains des hommes de leur poste et la quantité de cartouches qu'ils possèdent pour chaque espèce de carabines.

J'ai bien besoin, *d'une façon urgente*, de ces renseignements pour ma gouverne.

Je les salue avec une parfaite considération

J. P. Boyer BAZELAIS

Pour être acheminé après en avoir pris connaissance.

21/9/83 (21 Septembre 1883) Au Crayon.

Mon cher Boyer,

Cette nuit j'ai eu l'entretien suivant avec le fonctionnaire du rempart de la pointe de St. Rome, que je vous transmets sans commentaire :

Moi : Donnez-moi des nouvelles de Petit Goâve.

Lui : L'armée de Petit Goâve était venue nous attaquer jusqu'au Pont Miragoâne.

[91]

Moi : Où a eu lieu la bataille d'avant hier soir ?

Lui : Au Pont Miragoâne.

Moi : Donnez-moi des nouvelles de Nelson ? Où est-il ?

Lui : Nelson commet des brigandages dans ces bois là. Mais il ne faut qu'un jour pour que cela finisse. La ville des Cayes est toujours à nous.

Nous les avons *finis* à Grand Boucan.

Moi : Et l'Anse à Veau comment est on par là ?

(Ici le factionnaire du second rempart tire un coup de fusil sur mon poste et me dit : « vous ne voyez pas que cet homme se joue de vous. ) L'homme interpellé de nouveau hésite de répondre et finit par dire :

« Je mentais. Ce n'est pas vrai ce que je vous ai dit ».

Moi : Dites moi donc comment est-on à l'Anse-à-Veau ?

Plusieurs Voix : L'Anse à Veau est bien.

Moi : Pourquoi avez-vous incendié Petite Rivière ?

Lui : (Après hésitation) : Ce n'est pas vrai.

Moi : Vous croyez que je ne sais pas ce qui se passe. On a positivement incendié Petite Rivière.

Lui : Eh ! bien, nous avons incendié ce bourg parce que on y était dans le désordre. Nous brûlerons Miragoâne pour la même raison.

Où se trouve maintenant l'armée de l'Anse à Veau ?

Lui : (Après hésitation) Vous me tirez le ver du nez et peut-être ne viendrez-vous pas vous rendre. Si vous désirez savoir ce qui se passe faites [92] comme Jean-Pierre qui ne souffre plus d'aucune privation. Mon chef me défend d'avoir de longs entretiens avec l'ennemi.

Moi : Je profite de l'absence du Général Bigaille pour m'entretenir avec vous. Dites moi si vous êtes sûr qu'on ne me fera pas marcher ni contre Petit Goâve ni contre Petite Rivière si je viens me rendre.

Le rempart de Tamarin met fin à cet entretien en répondant à cette dernière question par un coup de canon dirigé sur mon poste.

S. BIGAILLE

21 Septembre 1883.

P. S. Charles me servait d'interprète.

Général,

Nous avons un rempart établi cette nuit aux pieds du Fort Brice qu'il nous faut enlever et détruire quand même ce matin. Je fais demander à cet effet quelques hommes dans les différents postes. Envoyez-moi donc trois hommes à ajouter à ceux que je destitue à cette entreprise, et ce le plus tôt possible. Vous devez déjà connaître... (indéchiffrable) l'issue de l'attaque de l'ennemi qui a été repoussée tant en rade que des entres points.

J. P. BAZELAIS

Ce 22 Septembre 1883.

Au Général Ep. Desroches, Chef du Poste de Détour. Au Général Mathurin Legros, Chef du Fort Réfléchi.

[93]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

No. 319.

Quartier Général de Miragoâne le 3 Octobre 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

**ORDRE DU JOUR**

L'établissement par l'ennemi d'un nouveau rempart au pied du Fort Brice, à moins de demi portée, de but en blanc, de carabine et à cinq minutes de distance de notre ligne de remparts, crée pour le poste du Quartier Général une situation tout à fait exceptionnelle et l'obligation, pour les défenseurs, d'un nouveau surcroît de vigilance.

Le concours de tous ceux qui font partie du contingent du poste est indispensable, dans une telle occurrence, pour alléger ceux sur lesquels repose, seuls, en ce moment, tout le poids du service et qui ne peuvent tarder, eux-mêmes, à ne plus être en mesure de répondre aux exigences de la situation s'ils ne sont secondés dans le service de jour et de nuit

Ne doivent être consciencieusement dispensées de se coucher au Quartier Général, ou dans ses environs, pour prendre part à l'un des exercices du service actif courant que les personnes positivement malades et effectivement alitées. Dès la retraite, tout le monde est tenu de se présenter au poste du Quartier Général afin que le service soit organisé pour chaque 24 hrs. Le Chef d'Exécution vient donc faire un appel au [94] bon sens, à la bonne foi et au patriotisme de tous indistinctement afin que tous s'élèvent à la hauteur de la situation présente qu'ils viennent, tous, donner franchement et loyalement leur concours ; qu'ils fassent tout en vue d'éviter toute surprise de la part de l'ennemi, ce que commandent l'honneur, le devoir, la sécurité de tous et de chacun.

Le Chef d'exécution sachant avoir affaire à des gentilshommes demeure d'avance persuadé que ce simple appel devra suffire pour assurer le résultat qu'envisage ce présent Ordre du Jour.

Quartier Général de Miragoâne le 3 Octobre 1883. An 80ème. de l'Indépendance.

Le Chef d'Exécution,

Président du Comité Central de la Révolution,

J. P. Boyer BAZELAIS

*(Au Crayon) :*

Vu : Luc ELIE ; G. ELIE ; B. DUVIVIER ; J. T. LAROCHE ; BRISARD ; LAROCHE ; STERLIN Lamarre JEUNE ; Spire LORQUET ; Obrien ; C LO-LAGNE.

*Essentiellement Confidentiel*

Mon cher Mayard,

Ce qui me reste de cartouches Henry en réserve, c'est strictement ce qu'il me faut garder pour les éventualités tout à fait extraordinaires et encore ! Ce [95] qui est distribué aux postes, d'après la consommation de nos grands combats, peut nous faire gagner encore, les Remington aidant, quatre victoires comme celles des 27 Mai et 22 Septembre. Il faut absolument, en ce moment, qu'on se serve surtout des Remington à l'égard desquels nous avons une marge beaucoup plus large l'Henry venant en appui du Remington simplement.

Tout de même je vous ai envoyé le chiffre de la caisse demandée qui est de 750 comme on le voit par la note ci-dessous.

Bien cordialement à vous (Non signé)

Avant le 1er. Octobre	300
	200
Le 1er. Octobre	100
Le 2 Octobre	150
	<hr/>
	750

Mon cher Kenscoff,

Depuis avant hier, j'ai pris Termitus à mon service des mains d'Arbutnott auquel je l'avais remis depuis qu'il était venu m'annoncer son rétablissement

À vous bien cordialement,

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 5 Octobre 1883.

Au Général Kenscoff,  
Chef de la ligne de St-Rome.

[96]

Mon cher Kenscoff,

J'accuse réception à votre lettre de ce jour, au No. 3, ainsi qu'à celle d'hier, sous le No. 2 qui ne m'a été remise que quelques instants après que j'avais envoyé mon billet pour vous être expédié.

Termitus, en raison de son âge, n'a jamais fait effectivement partie du contingent d'aucun poste. Il a été seulement employé dans ces bas, tantôt par un chef de poste, tantôt par un autre et en dernier lieu par feu Paul, au service duquel il se trouvait lorsqu'il a été blessé. Il est resté depuis lors à l'hôpital jusqu'à ces jours derniers où j'ai constaté qu'il allait mieux et pouvait être utilisé.

Pendant le temps que David a tenu à la place de Paul, à votre poste, la difficulté de trouver quelqu'un après le départ de Cazique, pour venir prendre la ration m'avait porté à l'autoriser à s'entendre avec un homme de l'un des postes voisins à qui je paierais tant par semaine ou par jour. Si vous n'avez personne, voyez donc si la chose ne pourra pas se faire ainsi.

Ce 6 Octobre 1883.

Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Au Général Kenscoff,  
Chef de la ligne de St Rome.

[97]

*(au crayon)*

Mon cher Général Pinchinat,

Vous m'avez dit d'envoyer près de vous manque d'exprès, je n'ai pas pu. Je sens un faible mieux. Faites-moi avoir un peu de provisions telles que savon, suit, ration et autres, enfin tout ce que vous savez qui puisse nous être utile.

Mes amitiés aux autres amis.

Je compte sur votre empressement.

Octobre 8/83

D. GRESSEAU

P. S.—Un peu de beurre et vermicelle.

Mon cher Kenscoff,

Votre lettre de ce jour m'a été remise et l'ordre a été de suite donné de vous délivrer les trois paires de pantouffles et vingt aunes de bleu pour les quatre militaires de votre contingent. Les autres articles nous font défaut pour le moment et je le regrette vivement

D'après ce qui a été convenu pour les cartouches Henry, David, étant monté à Némorin avec sa réserve devait vous faire tenir celles que Paul Berthaud avait lui-même en réserve. Si cela n'a pas encore été fait, il faudra les faire réclamer, au plus tôt de lui.

Nos amis des postes d'en haut me demandent s'il n'aurait pas moyen d'avoir de vous le tambour dont [98] vous disposez actuellement qui serait alors transporté à Némorin et qui servirait à Lacroix et à Rénélique. Dans ce cas, vous vous entendrez avec le Fort Malette pour vous servir de son tambour vous et le poste de la Source Espagnole. Connaissant votre caractère serviable et chevaleresque, j'aime à croire que vous n'hésitez pas à vous prêter à cette combinaison. Un mot là-dessus afin que je réponde à David. J'ai pris bonne note des autres détails de votre rapport.

Bien à vous,

J. P. Boyer BAZELAIS

Ce 11 Octobre 1883

Au Général Kenscoff

Commandant de la ligne de St. Rome.

*(Au Crayon)*

Au Général Boyer Bazelais.

Général,

Les deux Goélettes qui ont fait la ronde sont entrées au Détour et l'Egalité est à la même place au devant de St. Rome. L'ennemi est tranquille au Détour de même qu'au St. Rome, pendant cette nuit, ils ont tiré du fusil, mais nous avons compris qu'ils étaient inquiets. Hier soir, l'Egalité et les deux goélettes ont tiré des coups de fusil pendant six minutes, nous n'avons pas pu comprendre le pourquoi, nous [99] semblons croire qu'ils ont pensé avoir vu l'ennemi, il devait être onze heures.

Hier nous avons vu entrer au Détour quatre cavaliers habillés avec des costumes blancs, à cheval plus huit bourriques ayant des sacs de paille dessus et amenés par quatre hommes, ils sortaient du côté de Duverger, vers les six heures du soir et ils sont allés au Détour. Tout est dans l'ordre de notre côté.

Votre dévoué C RIGAUD

Le 15 Octobre.

Mon cher Général,

Si cela ne vous interrompt pas, veuillez me faire dire ton état de santé, car ta maladie me donne une préoccupation d'esprit capable de me faire oublier tous les intérêts qui caractérisent mon sentiment patriotique ; non seulement pour ce qui attrait à notre situation actuelle, mais pour tout ce qui dépend de l'intérêt de vous voir vivre pour la marche régulière de mon pays.

Dans l'espoir de voir renaître ta santé, crois-moi ton affolé serviteur,

S. D. LAMOUR

Ce 15 Octobre 1883.

Au Général Boyer Bazelais.

[100]

**LIBERTÉ**                      **ÉGALITÉ**                      **FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

**CIRCULAIRE**

No-324

Quartier Général de Miragoâne le 15 Octobre 1883 An 80ème de l'Indépendance

Le Chef d'Exécution, Président du Comité Central de la Révolution

Aux Généraux chefs des différents postes,

Mes chers amis,

L'ennemi a ouvert ce matin, sur le quartier général, le feu des pièces qu'il vient de monter dans son nouveau rempart de la nouvelle Cité. Les coups d'artillerie ont été immédiatement suivis d'une attaque qui a été fort heureusement infructueuse, comme toujours. Trois boulets sont tombés dans la maison où je me trouvais.

Il est de la plus haute importance que des dispositions soient prises, ce soir même, afin que nos remparts placés à l'abri des coups de la pièce rayée qui fonctionne dans ce nouveau rempart de l'ennemi. Je m'empresse de porter ce fait à votre connaissance, en vous invitant, à m'envoyer de bonne heure, ce soir, ne serait-ce que deux ou trois hommes qui, ajoutés au contingent dont nous pourrions disposer, nous permettraient [101] de terminer notre travail, cette nuit même, ce qui est indispensable.

Je compte sur vous et vous salue avec une parfaite considération.

J. P. Boyer BAZELAIS

Aux Généraux :

Ep. Desroches

C. Rigaud

S. Bigaille

Kenscoff

A. David

L. Mayard

A. Rénélique.

(Cette Circulaire est la dernière pièce de la collection qui porte la griffe de J. P. Boyer Bazelais. Comme on le verra, à la suite, le malheureux terrassé par la dysenterie fut incapable d'écrire et ne tarda pas à mourir.)

## UN MESSAGE D'AMOUR ET D'ANGOISSE

Miragoâne le 18 Octobre 1883.

Il ne faut pas trop t'affliger, ma chère Kate, car je vis encore et nous devons compter sur la protection de Dieu qui ne me fait jamais défaut au milieu des dangers incessants que je cours. Je ne te cacherais pas que nous nous trouvons dans une situation horrible : nous sommes on ne peut plus étroitement cernés et [102] environnés de canons qui nous harcèlent nuit et jour ; nos vivres sont épuisés ; nous n'avons pour toute nourriture (en bonne quantité, heureusement), que de la farine et nous la préparons sous toutes les formes possibles et imaginables. Depuis environ six mois, nous sommes sans la moindre communication avec le reste du pays et du monde. Dans cet état tu dois t'imaginer combien nous devons souffrir, aussi nos rangs qui n'ont jamais été très épais, commencent-ils à être très clairsemés ; les uns s'en vont tués, les autres de maladie.

Eh bien ! Toutes ces souffrances ne sont rien pour moi à côté de celles que je ressens quand je songe à ma petite femme et à mon enfant adorés et vous seuls occupez toute ma pensée.

Si Dieu me fait la grâce de te revoir, tu verras combien je m'appliquerais à te rendre heureuse ; car aujourd'hui plus que jamais, je sens combien je t'aime et combien tu as été pour moi une compagne aimable et dévouée.

C'est aujourd'hui ma fête, comme je la passerais tristement si je n'avais pas le bonheur de m'entretenir avec toi ! Quel beau bouquet, que de bons baisers j'aurais reçus ce matin sans l'affreuse politique.

Enfin, écartons toute pensée triste, espérons plutôt que nous serons prochainement réunis ; mon unique soin, alors, je te le promets, sera de bien t'aimer et de bien chérir notre enfant. Que j'ai envie de voir mon [103] petit Pascal ! Qu'il doit être intéressant maintenant ! Couvre-le de caresses et de baisers pour moi.

Adieu, ma Kate, je t'embrasse un million de fois.

L. ELIE

Embrasse bien pour moi Mammy et Miss Annie, dites bien des choses aimables aux amis et aux parents. Je n'oublie pas Lucie et les autres. Albert et Gaston me prient de te faire leurs amitiés ainsi qu'à Mde Magnus et Miss Annie.

P.S.—Notre ami Blanchet, au péril de sa vie, va tenter de forcer le blocus pour se rendre à Jérémie. Il me promet de te faire parvenir ces lignes. Que Dieu soit avec lui !

L. ELIE

*(Au crayon)*

Au Général B. Bazelais, Chef d'Exécution.

Mon cher Général,

Comme je vous l'ai dit, hier soir, nous regrettons amèrement que notre projet ait échoué contre notre attente. Cependant nous ne désespérons pas et restons convaincus qu'avec un peu plus d'activité nous pouvons réparer cette grande contrariété que nous déplorons surtout pour vous qui vous trouvez malade et que ce voyage certainement soulagerait, en[104] conséquence, Général, mettez suffisamment de bras à notre disposition ce soir et demain matin nous mettrons la main à l'œuvre. Il nous faut de 15 à 18 hommes.

Recevez nos salutations

S. BLANCHET, DARDIGNAC

Miragoâne 24 Octobre 1883.

Général Baze,

Mettez-moi au courant de l'état de votre santé que je désire être améliorée. Voilà depuis deux jours que je ne l'ai pas eu.

Portez-vous bien,

Votre serviteur affolé,

J. D. LAMOUR

## LA MORT DE JEAN PIERRE BOYER BAZELAIS

*Confidentiel*

Quartier Général de Miragoâne le 27 Octobre 1883 Au Chef de la ligne de St. Rome.

Général et cher concitoyen,

L'âme navrée, en proie à la plus profonde douleur, je m'empresse de porter à votre connaissance la grande calamité qui vient de nous frapper.

Mon infortuné frère a rendu le dernier soupir ce matin à sept heures. Pendant que nous prenons ici [105] de concert avec le Général Brave Bé-liard, les dispositions réclamées dans cette douloureuse circonstance, il est de la plus haute importance, comme vous le comprendrez, dans l'intérêt de notre commune sécurité et des grands intérêts qui peuvent être compromis dans cette grave conjoncture que les postes se maintiennent dans le plus grand calme et ne changent rien à leurs habitudes usuelles.

Il vous appartiendra de vous entendre et de déterminer le moment où vous devez vous réunir afin d'adopter les mesures commandées par la situation.

Je vous salue avec une parfaite cordialité

J. P. BAZELAIS

P.S. Il serait bon de ne laisser sortir personne sauf les hommes envoyés pour la ration.

(Même teneur au Général Rénélique, chef du Poste de la Nouvelle Cité).

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Aujourd'hui vingt septième jour du mois d'Octobre, mil huit cent quatre vingt trois an 80<sup>ème</sup> de l'Indépendance, à dix heures du matin, nous soussignés, Membres du Comité révolutionnaire et Chefs des différents postes de Miragoâne, par suite de la perte déplorable de notre regretté Chef Boyer Bazelais, sommes réunis afin d'aviser aux mesures à prendre [106] dans cette malheureuse circonstance et nous avons résolu ce qui suit :

- 1°— Le Comité révolutionnaire est ainsi formé : J. T. Laroche, Franck Solages, P. B. Laforest, H. Bigaille, J. P. Bazelais, Jules Arbutnott.
- 2°— Le Général P. E. Desroches est nommé chef des forces révolutionnaires de Miragoâne.
- 3°— Le citoyen J. P. Bazelais est chargé du service administratif.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent procès verbal à Miragoâne les jour et mois et an que dessus pour valoir ce que de droit.

Mathurin Legros, C. Rigaud, A. Rénélique, L. Brave Béliard, Kenscoff aîné, P. E. Desroches, J. L. Mayard, A. David, S. Bigaille, Franck Solages, Jules Arbutnott, J. T. Laroche, P. B. Laforest.

## QUELQUES BILLETS

Au Général J. P. Bazelais (*au crayon*)

Général,

Par fuite des ordres que j'ai reçus, je ne pouvais pas veur verser les quelques larmes que je verse toujours dans un coin de mon rempart sur le cadavre du Général Boyer dont le souvenir ne s'éteindra qu'à ma mort. Je n'ai pas besoin de vous dire toute l'étendue de ma perte et toute l'impossibilité de la réparer. Je me conforme à la volonté divine, sans pour [107] cela pouvoir me consoler. Votre fermeté est déjà pour moi un commencement de consolation, mais les réflexions semblent vouloir me l'enlever. Je vous exhorte au courage, mais j'en ai aussi besoin.

Mes amitiés à Charles et à Albert

Votre attaché serviteur,

P. ETIENNE

Mon cher Bazelais,

Joseph et Michel me disent qu'ils n'ont pas encore reçu la petite gratification qui leur est accordée pour de l'eau qu'ils fournissent aux postes ; vous voudrez bien m'obliger en ne les oubliant pas ce matin ; quelques plumes et un peu d'encre si vous le pouvez faire car je n'en ai pas trouvé du tout de la quantité que j'avais laissée au poste en descendant en ville.

Vous m'obligerez infiniment,

Tout à vous

MATHURIN LEGROS

P. S. Je suis de plus en plus mieux portant

28 Octobre 1883.

[108]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Aujourd'hui vingtième jour du Mois de Novembre mil neuf cent quatre vingt trois à onze heures du matin, nous soussignés, membres du Comité révolutionnaire et Chefs des différents postes de Miragoâne, par suite de la mort regrettable de notre valeureux chef des forces révolutionnaires, le Général P. E. Desroches, sommes réunis à l'effet de procéder à son remplacement dans cette malheureuse circonstance. Etaient absents les Généraux M. Legros et A. Rénélique qui se sont fait excuser et les généraux A. David et B. Laforest.

Au deuxième tour de scrutin le général Mathurin Legros ayant obtenu la majorité des suffrages, soit sept voix sur dix votants a été proclamé Chef des forces révolutionnaires de Miragoâne.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent procès verbal, à Miragoâne, les jour, mois et an que dessus, pour valoir ce que de droit.

J. P. Bazelais, Kenscoff aîné, Jules Arbuthnott, J. T. Laroche, C. Rigaud, S. Bigaille, L. Brave Béliard, A. Béliard, Franck Solages, pour le commandant du poste de Lacroix, Paul Etienne.

[109]

À

MM. les Membres du Corps Diplomatique à Port-au-Prince.

Messieurs,

Vous n'avez jamais été avares de votre intervention et de vos bons offices, toutes les fois que dans les malheureux troubles civils qu'a supportés le pays, il y a une mission à remplir qui intéressait l'humanité, et pour un but de justice et d'équité à obtenir. C'est cette considération qui nous a déterminés à vous adresser la présente communication, d'autant plus que dans l'occurrence vous avez déjà usé de vos bons offices. Nous voulons parler des Missions de M. Boulanger, Chancelier de la Légation française et de M. Burdel, Chef de la même Légation ici, à Miragoâne.

Il est inutile, MM. de revenir sur l'objet de ces missions, de la dernière surtout. Qu'il nous suffise de rappeler que depuis le départ de ces agents diplomatiques la situation de la place que nous défendons n'a pas plus changé qu'auparavant puisque malgré tout ce qui si pu être tenté, nous occupons nos mêmes positions.

Les choses étaient en cet état quand un événement aussi inattendu que douloureux est venu changer la situation au point de vue politique. Le 27 octobre écoulé, notre regretté chef M. Boyer Bazelais expirait après quelques jours de maladie, et j'étais appelé [110] par délibération du Comité et des Chefs de poste à la direction des opérations militaires de la place.

La situation nouvelle créée par cette disparition, la responsabilité que j'ai acceptée, des considérations politiques qu'il est inutile d'énumérer ici me font l'obligation du consentement des chefs des différents postes et du Comité de porter à votre connaissance que nous serions disposés de mettre un terme à la lutte qui dure depuis près de huit mois déjà moyennant que, par votre intervention, des conditions honorables nous soient faites.

Nous aimons à compter, MM. sur un résultat satisfaisant de la présente communication, par l'effet de votre bienveillante intervention. Mais si contre notre attente, elle venait à ne pas aboutir et l'esprit de notre initiative méconnu, il n'est pas inutile de dire dès maintenant que nous saurions défendre la place comme par le passé laissant à qui de droit la responsabilité des nouveaux malheurs qui pourraient survenir.

Veillez agréer, MM. mes respectueuses salutations.

4 Novembre 1883.

Ce projet de lettre devint-il un texte définitif et fut-il expédié à ses destinataires revêtu de la signature d'Epaminondas Desroches qui la fit rédiger selon les conditions qui y sont stipulées. On ne sait. Nous n'avons trouvé nulle trace écrite de la démarche dont il s'agit. Et voici que deux semaines après la mort de Desroches et quatre semaines après la date que porte [111] le projet dont il s'agit nous trouvons un document à peu près similaire qui témoigne des mêmes préoccupations. Il est ainsi conçu :

5 Décembre

No-18

Aux Membres du Corps Diplomatique et Consulaire à Port-au-Prince.

M.M.

Vous n'avez jamais été avares de votre intervention et de vos bons offices, toutes les fois que dans les malheureux troubles civils qu'a supportés le pays, il y a une mission à remplir qui intéressât l'humanité et pour un but de justice et d'équité à obtenir. C'est cette considération qui nous a déterminés à vous adresser la présente communication d'autant plus que dans l'occurrence vous avez déjà usé de vos bons offices. Nous voulons parler des missions de M. Boulanger, Chancelier de la Légation française et de M. Burdel Chef de la même Légation, ici à Miragoâne.

Il est inutile, MM. de revenir sur l'objet de ces missions, de la dernière surtout. Qu'il nous suffise de rappeler que depuis le départ de ces agents diplomatiques, la situation de la place que nous défendons n'a pas plus changé qu'auparavant puisque malgré tout ce qui a pu être tenté, nous occupons nos mêmes positions.

[112]

Les choses étaient en cet état quand un événement aussi inattendu que douloureux et qui doit être aujourd'hui parvenu à votre connaissance, venait changer la situation au point de vue politique : le 27 Octobre écoulé, notre regretté chef expirait après quelques jours de maladie, et le Général P. E. Desroches appelé par délibération du Comité et des Chefs de Poste à la direction des opérations militaires de la place. Le Général Desroches expirait lui-même le 20 Novembre suivant, en proie à la maladie après trois semaines d'exercice et j'étais appelé à le remplacer par délibération du Comité et des Chefs de poste en date du même jour.

La situation nouvelle créée depuis lors, la responsabilité que j'ai acceptée, des considérations politiques qu'il n'est pas nécessaire d'énumérer ici,

me font l'obligation du consentement de la majorité des autorités révolutionnaires de porter à votre connaissance que la garnison de Miragoâne serait disposée à mettre un terme à la lutte qui dure depuis plus de huit mois, moyennant que par votre intervention les conditions honorables lui soient faites.

Nous aimons à compter sur un résultat satisfaisant de la présente communication, par l'effet de votre bienveillante intervention. Mais si, contre notre attente, elle venait à ne pas aboutir et l'esprit de notre initiative méconnu, il n'est pas inutile de dire dès maintenant que nous saurions défendre la place comme par le passé, laissant à qui de droit la responsabilité [113] des nouveaux malheurs qui pourraient survenir.

Veillez agréer,

P.S.—J'ai tenu à vous envoyer la présente sous le couvert du Gouvernement de Port-au-Prince, mais un duplicata vous est expédié par une autre voie.

No-19

5 Décembre

Au Président d'Haïti

Président,

En vertu de la décision de la majorité des autorités révolutionnaires de cette place, j'ai l'honneur de vous remettre sous le pli de la présente une lettre pour le Corps Diplomatique et Consulaire de Port-au-Prince que je vous prie de bien vouloir lui faire parvenir. C'est l'intervention du Corps qui est réclamée aux fins d'arriver, si possible, à une base d'entente pour mettre fin à la lutte que nous soutenons depuis plus de huit mois en adversaires loyaux et nous pouvons ajouter : courageux.

Signé : Mathurin LEGROS

[114]

No-20

5 Décembre 1883.

Au Chef des Forces assiégeant Miragoâne.

Général,

Sous le couvert de la présente, je vous adresse une missive pour le Président d'Haïti que je vous prie de lui faire parvenir. C'est dans l'intérêt de la paix et de notre pays.

Veuillez Général, m'accuser réception de la présente et recevoir mes salutations en la Patrie.

Signé : Mathurin LEGROS

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Aujourd'hui, dix septième jour du mois de Décembre mil huit cent quatre vingt trois, an quatre vingtième de l'Indépendance, à trois heures de l'après-midi, nous, soussignés, Membres du Comité révolutionnaire et Chefs des différents postes de Miragoâne, sommes réunis au Quartier Général sur la convocation du Chef des fortes révolutionnaires à l'effet de prendre connaissance d'une dépêche du Corps diplomatique et Consulaire et d'une dépêche incluse du Président d'Haïti responsive à la dépêche adressée par lui au Corps Diplomatique et Consulaire le 5 Décembre courant, enregistrée au No-20.

[115]

Après la lecture de ces documents, il a été décidé par nous que la négociation entamée sur l'initiative de la majorité d'entre nous avec le gouvernement par l'intermédiaire du Corps Diplomatique et Consulaire résidant à Port-au-Prince serait continuée et qu'une nouvelle dépêche explicative de la première sera préparée par les soins du Comité et écrite par le Chef des forces révolutionnaires au Corps Diplomatique et Consulaire par les mêmes intermédiaires que la première fois aucune objection ne nous ayant été faite à Port-au-Prince quant au fond de notre démarche du 5 du courant.

Il a en outre, été décidé qu'un certain nombre de personnes de Miragoâne faisant partie de la garnison seraient convoquées au quartier général demain dix huit décembre à neuf heures du matin pour être mises au courant par le Chef des forces révolutionnaires de l'état de la question et de notre intention de poursuivre les négociations dans l'intérêt commun de la garnison de cette ville.

En foi de quoi nous avons rédigé et signé le présent procès verbal, à Miragoâne, les jour, mois et an que dessus pour valoir ce que de droit

Le Chef de la ligne de St. Rome, Kenscoff Aîné.

S. Bigaille, P. B. Laforest, A. David, A. Kavanagh, Franck Solages, A. Rénélique, J. L. Mayard, J. T. Laroche, Titon Passé, Jules Arbutnott, L. Brave Beliard, J. P. Bazelais.

[116]

Mon cher Mathurin,

N'oubliez pas d'écrire deux mots comme la fois dernière au chef des assiégeants, afin qu'il ne néglige pas l'expédition des pièces. Il ne nous faut pas tenir compte de la barbarie de ces gens, mais agir toujours envers eux en gens civilisés.

Amitiés,

S. BIGAILLES

*(Sans date)*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Quartier Général de Miragoâne, 11 Décembre 1883 An 80ème de l'Indépendance.

Le Chef des Forces Révolutionnaires de Miragoâne

Aux Généraux commandant les différents postes.

Concitoyens,

Dès la présente reçue vous aurez à expliquer à la garnison sous vos ordres que dans les circonstances actuelles, il importe que nous nous pré-munissions le plus contre toute éventualité jusqu'à ce que la question en li-tige ait une solution.

En conséquence vous n'accorderez aucune permission de sortie à vos hommes afin de pouvoir tenir votre poste au complet et vous trouver en même de faire votre devoir quelles que soient les circonstances qui se pré-sentent.

[117]

Je vous rappelle de nouveau que même les hommes envoyés à la ration doivent être munis de leurs armes.

Veillez, concitoyens, m'accuser réception de la présente et agréer mes affectueuses salutations.

*Sans signature*

**LIBERTÉ**

**ÉGALITÉ**

**FRATERNITÉ**

**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Circulaire No-24

Quartier Général de Miragoâne le 18 Décembre 1883

Le Chef des forces révolutionnaires de Miragoâne à Messieurs Monu-ma, Elie Derenoncourt, Lefèvre et Rousselin Mompérouse.

Messieurs,

Vous êtes priés de vous réunir ce matin à 9 heures au quartier Général pour une communication que j'ai à vous faire.

Veillez mettre votre visa et votre signature au bas de la présente et agréer mes salutations en la Patrie.

Mathurin LEGROS

Ont visé :

E. Derenoncourt, Monuma Casséus, Mompérouse.

[118]

**LIBERTÉ                      ÉGALITÉ                      FRATERNITÉ**  
**RÉPUBLIQUE D'HAÏTI**

Quartier Général de Miragoâne le 18 décembre 1883

Circulaire No-24

Le Chef des Forces Révolutionnaires de Miragoâne à Messieurs Alcuis Bellegarde, Mondésir Gros, Antoine Lully, Pourcely Vigué, Tinguy, Turgeau Roc, Constant Lolorgne, Numa, Charles Deslandes, Ségur Leclerc, Lamarre Messac.

Messieurs,

Vous êtes priés de vous réunir ce matin à 9 heures au Quartier Général pour une communication que j'ai à vous faire.

Veillez mettre votre visa et votre signature au bas de la présente et agréer mes salutations en la Patrie.

Mathurin LEGROS

Ont visé : C. Lologne, P. Vigué, T. Roc, L. Bellegarde, A. Lully, Charles Deslandes, Gros Ségur Leclair.

N. B.—A été inscrite au bas de la circulaire la remarque suivante :

Indisposé, je ne puis me rendre à votre appel. Je ratifie tout ce qui sera fait par vous et mes amis de cette ville.

TENGUY fils

[119]

*(Au crayon.)*

Mon cher Mathurin,

La situation est grave. Il importe que nous prenions des dispositions militaires pour paralyser ce complot. Au lieu de trois personnes dont vous m'avez parlé ce matin je viens d'apprendre qu'il y a eu quatorze personnes et plusieurs femmes qui devaient traverser ; faites subir un interrogatoire en règle aux accusés afin de découvrir le chef de ce complot.

Il faut faire rentrer tous ces hommes dans leurs postes, malades ou non, afin qu'ils y soient surveillés.

Il importe de faire sortir sans retard Mme. Ismaël si elle partait réellement et notamment Melle. Doxie.

Envoyez-moi quelques renseignements sur ces faits

Sincèrement à vous,

12 Décembre 1883.

S. BIGAILLE

*Au crayon.*

Deux navires dont un anglais et l'autre français ou espagnol viennent de s'arrêter à une distance peu éloignée de l'Egalité. Ils viennent de l'Est et ont dépêché un canot qui va maintenant à bord de l'Egalité. L'Egalité a mis un canot à l'eau mais qui n'a pas encore quitté.

Fort Malette le 21 Décembre 1883.

Le Commandant du Fort,

S. BIGAILLE

Au Chef des forces révolutionnaires de Miragoâne.

P.S. Je vous envoie les états demandés.

[120]

*(Au crayon.)*

Mon cher Bazelais,

La fièvre semble me reprendre ; veuillez m'envoyer deux ou trois prises de quinine pour pouvoir la combattre. Vous me rendrez grand service.

Je porte deux hommes en plus pour la ration : c'est pour le transfuge et Monuma.

Je vous serre la main,

6 Janvier 1883.

S. BIGAILLE

Miragoâne le 10 Janvier 1884

Reçu aujourd'hui un petit sac d'argent dit à contenir cent piastres que m'a expédié le Consul Hunt par la bienveillance de Son Excellence le Président d'Haïti.

S. SYDENHAM

Capt.

*(Au crayon et sans date.)*

Kenscoff,

Arrivez à la minute nous partons pour Jacmel.

CAZEAU fils ( ?)

Les derniers billets de ce dossier disent la fin de l'expédition guerrière de Miragoâne. L'agonie avait duré plusieurs mois. La fièvre, la dysenterie, les privations les balles et la mitraille avaient tué à peu près un tiers de l'équipe, exactement trente six.

[121]

Dans les derniers jours de Décembre, Mathurin Legros et ses compagnons avaient finalement compris que les pourparlers de paix entre les exilés et le gouvernement entamés déjà en Avril et repris après la mort de Bazelais grâce à l'obligeance du Corps Diplomatique et Consulaire de Port-au-Prince, n'avaient plus aucune chance d'aboutir.

En effet, Salomon qui, en Avril avait offert, sans succès, de ramener les exilés à la Jamaïque et de payer les dettes de la Révolution, n'exigeait plus que la soumission inconditionnelle. Les exilés épuisés, exténués, déprimés, n'ayant plus ni munitions, ni aliments, ni même de l'eau potable en étaient réduits à accepter les exigences du vainqueur mais sous la garantie du Corps Diplomatique. C'était encore une condition. Ils attendirent anxieusement une réponse favorable à cette dernière requête. Elle ne vint jamais. Alors, ils comprirent qu'il n'y avait plus rien à espérer de qui que ce fut et le 8 Janvier, ils décidèrent d'évacuer la place en allant crânement au devant de l'inconnu... vers la mort. Douze des combattants ne purent même pas bouger de la ville, cloués par la maladie. Les troupes gouvernementales les trouvèrent impotents. De ces douze, un seul, Luc Elie, ne fut pas fusillé grâce à l'intervention de Madame Magnus, la belle-fille du Président Salomon dont il était l'ami. Les autres, tous les autres, se ruèrent sur les remparts ennemis afin d'y faire une trouée vers quelle fin ?

Vingt d'entre eux, traqués, acculés dans les arcanes de la forêt, tombèrent sous le feu des pelotons d'exécution. [122] Seize disparurent sans laisser de traces. Leurs cadavres furent probablement dévorés par les bêtes dans les bois. L'un d'entre eux, intrépide et farouche, Boileau Laforest, qu'on tint pour responsable du choix de Miragoâne sa ville natale, comme le meilleur point digne de servir de siège à l'établissement du Gouvernement révolutionnaire s'en alla, lui aussi, mystérieusement quelque part. Où ? Personne ne put le dire. La dernière fois qu'on le vit, il traînait à travers les fourrés au bras d'un humble compagnon, Eléazar Milord. Celui-ci pris, interrogé, pressé de dire ce qu'était devenu son chef, garda le plus absolu mutisme et tomba sous les balles meurtrières sans avoir trahi son secret.

Enfin voici d'après Fernand Hibbert le bilan de la triste aventure :

Tués pendant le siège.....	15
Morts de maladie pendant le siège.....	21
Restés à Miragoâne.....	12
Évacués.....	36
En Mission.....	1
Désertion.....	3
Gracié.....	1
Passé à l'ennemi.....	1
Total.....	90

Telle fut la fin de l'équipée bazelaisiste qui s'ensevelit à Miragoâne dans l'échec sanglant de l'opposition libérale. Elle était pourtant née, cette opposition, dans une tentative intéressante de créer des organismes de parti pour conditionner la vie politique de ce [123] pays. Il lui manqua la chose essentielle pour aboutir au succès d'une telle entreprise, c'était d'avoir un ferme appui sur un électorat organisé c'est à dire sur le consentement de la collectivité consciente de ses droits et de ses devoirs. Mais où était, où est le peuple haïtien dans toute tentative de ce genre ?

[124]

## APPENDICE

Voici quelques notes et tableaux trouvés dans le dossier :

Un Grand tableau intitulé

### EXILÉS HAÏTIENS

O	1.	Boyer Bazelais	Port-au-Prince
N	2.	Edmond Paul	Port-au-Prince
N	3.	Hannibal Price	Port-au-Prince
O	4.	J. P. Bazelais	Port-au-Prince
N	5.	C. Bruno	Port-au-Prince
O	6.	Albert Elie	Port-au-Prince
O	7.	Luc Elie	Port-au-Prince
	8.	Demosthènes Fils-Aimé	Port-au-Prince
—	9.	R. Gardère	Port-au-Prince
—	10.	W. Gardère	Port-au-Prince
N	11.	D. Denis	Port-au-Prince
O	12.	St. Léger Pierre Jean-Louis	Port-au-Prince
O	13.	Eugène Roy	Port-au-Prince
—	14.	Un nom effacé	Port-au-Prince
O	15.	P. Audigé	Port-au-Prince
O	16.	F. Jean Louis	Port-au-Prince
O	17.	Charles Bazelais	Port-au-Prince
O	18.	U. Foureaux	Port-au-Prince
—	19.	Moréu	Port-au-Prince
O	20.	Annibal Beaugé	Port-au-Prince
O	21.	C. Claude	Port-au-Prince
—	22.	J. Arbuthnot	Port-au-Prince

[125]

	23.	Un nom effacé	Port-au-Prince
O	24.	C. Perpignand	Port-au-Prince
—	25.	V. Loiseau	Port-au-Prince
O	26.	Boncy	Port-au-Prince
O	27.	C. Rigaud	Port-au-Prince
—	28.	Ferrus	Port-au-Prince
—	29.	M. Garescher	Port-au-Prince
O	30.	R. Rigaud	Saint-Marc
O	31.	T. Rigaud	Saint-Marc
O	32.	W. Rigaud	Saint-Marc
O	33.	Etienne Supplice	Saint-Marc
O	34.	H. Supplice	Saint-Marc
O	35.	Godefroy Noël	Saint-Marc
O	36.	Philogène Bazin	Saint-Marc
O	37.	T. Guerrier	Saint-Marc
O	38.	Termitus Brutus	Saint-Marc
O	39.	Jean Baptiste Legros	Saint-Marc
O	40.	Léonidas Pennié	Gonaïves
O	41.	A. Mode	Gonaïves
O	42.	M. Jean Bart	Gonaïves
O	43.	A. Barthole	Gonaïves
O	44.	A. Oriol	Gonaïves
O	45.	Pinchinat Père	Gonaïves
O	46.	Pinchinat Fils	Gonaïves
O	47.	L. Mayard	Gonaïves
O	48.	Berthaud	Gonaïves
O	49.	Alex David	Gonaïves
O	50.	Brizard	Gonaïves
O	51.	F. Solages	Gonaïves
[126]			
O	52.	S. Bigaille	Gonaïves

O	53.	Saint Val Rey	Gonaïves
O	54.	J. R. Chenet	Gonaïves
O. N.	55.	J. B. Chenet	Gonaïves
O	56.	Ep. Desroches	Cap-Haïtien
O	57.	Chs. Desroches	Cap-Haïtien
—	58.	J. Talleyrand Laroche	Cap-Haïtien
O	59.	T. Laroche	Cap-Haïtien
O	60.	Chs. Mathurin	Cap-Haïtien
O	61.	V. A. Péan	Cap-Haïtien
O	62.	Joachim Nicolas	Cap-Haïtien
O	63.	Dantès Mathon	Cap-Haïtien
O	64.	Geffrard Lucas	Cap-Haïtien
O	65.	Lascase Sanson	Cap-Haïtien
O	66.	Bélonon Duvivier	Cap-Haïtien
O	67.	Télismon Blain	Cap-Haïtien
O	68.	Dantès Martin	Cap-Haïtien
O	69.	Bariento	Cap-Haïtien
O	70.	Un nom effacé	Cap-Haïtien
O	71.	Diogène Bras	Jérémie
O	72.	S. Blanchet	Jérémie
O	73.	Magnan	Cayes
O	74.	Ch. Lassègue	Cayes
O	75.	Labossière	Cayes
O	76.	C. Chanlatte	Jacmel

[127]

**(DU MÊME TABLEAU)****OBSERVATIONS GÉNÉRALES**

<b>ÎLES TURQUES</b>	<b>ST. THOMAS</b>	<b>COLON</b>
1— B. Casimir	1— Bourraine	1— R. Gardère
2— N. Legros	2— A Cox	2— W. Gardère
3— Gélus Bienaimé	3— D. Narcisse	3— Moreau
4— S. Berthaud	4— St. Come	4— Arbutnott
5— Sterling fils	5— T. Laroche	5— L. Somié
6— Antoine Nicolas		6— A. Oriol
7— Joseph Muller		7— B. Bigaille
8— W. Déjoie		8— St. Val Rey
9— C. Mathon		9— M. Garescher
		10— V. Loiseau
		11— C. Desroches
		12— Vanfort fils
		13— R. Deslanofs
		14— Obriant
		15— G. Elie

## (DU MÊME TABLEAU)

O	1.	Boileau Laforest, (Inague)	(Iles Turques)
O	1.	Brutus Casimir	(Iles Turques)
O	2.	Désormes Gresseau	(Iles Turques)
O	3.	Mathurin Legros	(Iles Turques)
O	4.	Gélus Bien Aimé	(Iles Turques)
O	5.	Paulémon Berthaud	(Iles Turques)
O	6.	Sterling fils	(Iles Turques)
O	7.	Antoine Nicolas	(Iles Turques)
O	8.	Joseph Muller	(Iles Turques)
O	9.	Lecorps fils	(Iles Turques)
— O	9.	Lecorps fils	
O	10.	Butler	(Iles Turques)
O	11.	Robert Jean Pierre	

[128]

## DOMINICANIE

O	1.	Lucien Léveillé	
O	2.	Un nom effacé	
O	3.	Un nom effacé	
O	4.	Brave Béliard	
O	5.	Alexis Béliard	
O	6.	W. Déjoie	
O	7.	Un nom effacé	
O	8.	Un nom effacé	
O	9.	Charles Geffrard	

## COLON

- O 1. Moulite Tuffet
- O 2. Gaston Elie

## SAINT THOMAS

- O Bourraine Aîné
- O Dévimeux Lys
- O Robert Cox
- O 7. D. Narcisse
- O 8. St. Côme
- O A. Rénliqueé
- O Léonidas Clervaux
- O Dardignac

## FRANCE

- O L. Perpignand
- O 1. Auguste Kavanagh
- [129]
- O 2. V. Dorival
- O 3. N. Boze
- O 4. Prévost
- O 5. N. Kenscoff
- O 6. Cazeau fils
- O 7. Paul V. Etienne
- O 8. R. Rincher
- A. Adam
- St. Marcois
- O Obriant
- O Lovelace

Nous ne prétendons tirer aucune conclusion de ce tableau. Mais il nous paraît avoir été dressé en tenant compte des coreligionnaires politiques qui étaient à l'étranger, en exil, et dont le Chef avait supputé l'opinion sur ses projets.

Par ailleurs, voici trouvée également dans le dossier une liste instructive sur les décès survenus à Miragoâne.

1. Lassègue
2. Etienne Supplice
3. Un tambour au pont
4. Turenne Sorel
5. Cléobule Lamarre
6. Lucéna Léveillé (21 avril 83)
7. Dantès Martin (1er. Mai)
8. Prévost
9. Blanchère Audigé (2 Mai)
- [130]
10. Moravia Derenoncourt
11. Un officier du 11ème. régiment à la Croix
12. Lafontant (Jean)
13. Jh. Muller (25 Juin)
14. B. Casimir
15. Un homme du Poste de Paul
16. Un autre du Poste de Paul
17. Un autre du Poste de Paul
18. Daublas
19. Marmontel (le 18 Avril)
20. Turenne Guerrier
21. Un Cubain (Juan)
22. Un Cubain (Siclet)
23. Berthaud (le 8 Mai)

24. Poméra Toureaux pris et fusillé par l'ennemi le jour de la prise et de la reprise du Carrefour Desruisseaux.
25. Blain, fusillé
26. Un homme du poste de P. Berthaud le 24 Mai
27. Charles Geffrard, 8 Juillet
28. Gélus Bienaimé, 12 Juillet
29. Pio Rigaud, 26 Juillet
30. Général Sarang Jeune, 30 Juillet
31. Vilsaint, 30 Juillet
32. Turenne Rigaud, 10 Août
33. Doxy, 15 Août
34. Louis François, 18 Août
35. Mérimé Pierre, 22 Août
36. Lizard Roc, 22 Août
37. Petit soldat, 24 Août
- [131]
38. Gustave, mort et enterré 4 jours, 29 Août
39. Etienne Paillère, 31 Août
40. Maunder Laforest, 2 Septembre
41. Désormes Gresseau, 6 Septembre
42. Bébé Routier, 10 Septembre
43. Estimé Zétrenne dit Bambou, 10 Septembre
44. Alexandre Minville, 12 Septembre
45. Désormaux Lys, 15 Septembre
46. Saint Sauveur, 17 Septembre
47. Descollines Paret, 18 Septembre
48. Muléry Théocrate, 19 Septembre
49. Fénelon, 21 Septembre
50. Labossière, 21 Septembre
51. Lys Pomié, 22 Septembre
52. Hugon, 22 Septembre
53. Tilmans, 22 Septembre

*Autres personnes décédées*

1. Victoire (famille Hogu Joseph Hibbert)
  2. Un homme, 28 Juin
  3. Une femme, 28 Juin
  4. Jeancile, 2 Juillet
  5. Choucoute Dacé
  6. Marguerite Gobert (âgée de trois mois)
  7. Un vieillard à la Source Espagnole
  8. Mlle. Isma morte d'une blessure de la mitrailleuse, 27 Mai
  9. Mme. Michel Gobert
  10. Emilie, morte d'une blessure
- [132]
11. Une femme morte d'une blessure à la Source Espagnole
  12. Ismaël, mort d'une blessure
  13. Mme. Belony Milord, 3 Juillet
  14. Un oncle de Lesilia, 2 Juillet
  15. Un fils de Mme. Boutin Lépreux, 4 Juillet
  16. Mondesir Gros, 7 Juillet
  17. Un enfant de Mme. Ismaël, 9 Juillet
  18. Ernest Dévarieux, 20 Juillet
  19. Mlle. Rousseline, 24 Juillet
  20. Altidor Noël, 29 Juillet
  21. Mlle. Arthémise mère de Mme. Dorfeuille Adrien, (31 Juillet)
  22. Mme. Pascaline dame Veuve Rincher, 2 Août
  23. Carida, enfant de Mme. Etienne Paillère, 5 Août
  24. Petite Sainte, 15 Août
  25. Clertia, 15 Août
  26. Mme. Beaubrun Lolagne, 26 Août
  27. Bélizaire, 28 Août

28. Inorius, 5 Septembre
29. John, Jamaïcain (vivant à Mir. depuis le 20 au 7 Septembre, mort à 60 ans.
30. Altemor des Cayes, 10 Septembre
31. Loute Borgella, 11 Septembre
32. Mme. Belony Derenoncourt, 20 Septembre
33. Rosamine, m. d'une blessure, 29 Septembre
34. Jean France, m. d'une blessure, 30 Septembre
35. Mme. Tertulien, 12 Octobre
36. St. Louis, 18 Octobre
37. Zulaica St. Rome, 21 Octobre
- [133]
38. Mlle. Jacob, 23 Octobre
39. Mlle. Loute, 29 Octobre
40. Un petit garçon mort d'une blessure faite par un boulet, 30 Octobre
41. Melle. Phie, 31 Octobre
42. Mme. Altius Bellegarde, 7 Novembre
43. ( )
44. Une petite fille
45. Germinie, 17 Décembre

Pour préparer l'expédition

Note remise par le Général D. GRESSEAU

10 Février 1883

100	Carabines de 16 coups avec 1.000 balles pour chacune	
250	manchettes (lame trempée et légère)	
100	Gibecières ordinaires 500 Carabines Minié, gros calibre ou système équivalent	
200	Caisses de cartouches Minié, de 25, paquets de 10 cartouches chacune.	
100.000	Capsules ato.	
30	Quarts de poudre ordinaire de 25\$ chaque	
10	dto. dto. fine	
1.000	Epinglettes	
12	Dégorgeoirs (divers calibres)	
25	Barils de Biscuits de troupes	
10	Barils de pork	
[134]		
2	Quarts « family Beef »	
2	pièces Colette	
50	Caisses \$25 chacune morue 1ère qualité.	
	Fonds nécessaires pour faire sortir 60 hommes d'Haïti à 40 chacun	2.400
	Fonds nécessaires en mains	1.600
		<hr/>
		4.000

*Louage d'un petit steamer*

*Exilés :*

1. F Solages
2. J .Arbuthnott
3. S. Bigaille
4. M. St. Val Rey
5. Berthaud
6. Pomié
7. Pinchinat fils
8. Paulémon Best
9. Rigaud
10. S. Blanchet
11. David
12. Dardignac
13. Thouraux
14. Brisard
15. N. A. Oriol
16. J. B. Chenet
17. J. R. Chenet
18. A. D. Pinchinat
19. Barthole
20. M. Legros
21. J. B. Legros
22. Jn. Bart
23. Modes
24. Moulite
25. D. Gresseau
26. G. Gresseau
27. B. Casimir

28. Gélus
29. Moreu
30. Perpignand
31. Loiseau
32. R. Gardère
33. Lassègue
34. St. Léger
35. R. Cox
36. L. A. Elie
- [135]
37. G. Elie
38. Luc Elie
39. Beaugé
40. Fis-Aimé
41. D. Bras
42. Bouraine
43. Labossière
44. L. Clervaux
45. Price
46. C. Bruno
47. Ch. Bazelais
48. J. P. Bazelais
49. Boyer Bazelais
50. E. Paul
51. D. Denis
52. Magnan.

N. B.—Cette dernière liste est de l'écriture de Boyer Bazelais.

**Fin du texte**